

LIREC

Lettre d'information sur les Risques et les Crises

N°68 - MAI 2023

DOSSIER THÉMATIQUE

LES IMPACTS DE LA GUERRE EN UKRAINE

POINT DE VUE

LA GUERRE EN UKRAINE
ET SES RÉFUGIÉS : CECI N'EST
PAS UNE CRISE MIGRATOIRE

RECHERCHE

LE PRIX DE THÈSE ET LE PRIX
DE MASTER 2 DE L'IHEMI



DÉPARTEMENT ÉTUDES ET RECHERCHES

Le département Études et recherches de la direction de la recherche et de la prospective (DIREP), de l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) publie la Lettre d'information sur les Risques et les Crises – LIREC

Directeur de la publication :

Éric FREYSSELINARD

Directeur de la rédaction :

Nacer LALAM

Rédactrice en chef :

Cheila DUARTE COLARDELLE

S'abonner gratuitement

Contactez-nous :

[Inscription à la newsletter](#) | [IHEMI](#)

Nous envoyer des informations concernant un événement, une manifestation ou une proposition d'article sur

lirec@ihemi.fr

Suivez nous et recommandez-nous



Les informations contenues dans ce document sont issues de sources ouvertes et ne sauraient être interprétées comme une position officielle ou officieuse de ses rédacteurs ou des services de l'Etat.

ISSN 2265 – 464X



Photo de couverture :
© neirfy - stock.adobe.com

ÉDITORIAL

Éric FREYSSELINARD

Préfet, directeur de l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur



Ce 68^e numéro de la Lettre d'Information sur les Risques et Crises (LIREC) aborde la thématique de la guerre en Ukraine.

Ce conflit déclenché par la Russie le 24 février 2022 constitue la plus grande offensive militaire d'un État contre un autre en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Les conséquences de ce conflit dépassent aujourd'hui les frontières ukrainiennes, faisant basculer l'Europe dans une crise majeure.

En France, dans sa première adresse à la Nation, le 24 février 2022, le président Emmanuel Macron a déclaré : « En choisissant la guerre le président Poutine a décidé de bafouer la souveraineté de l'Ukraine et de porter l'atteinte la plus grave à la paix et à la stabilité en Europe depuis des décennies »... « Nous sommes prêts »... ». C'est dans ce contexte de menaces et d'agressions multiples et évolutives que la France et ses alliés doivent apporter des réponses politiques, économiques, humanitaires et sociales à la hauteur des enjeux.

Depuis sa création, la LIREC a pour ambition d'apporter un éclairage pluridisciplinaire sur une approche globale des risques et des crises, mais également de fournir une analyse approfondie des défis auxquels nous exposent les nombreuses menaces contemporaines.

Ce numéro présentera les analyses d'acteurs issus des mondes militaire et civil par rapport à ce conflit qui remet en question bien des certitudes et des arbitrages que nous pensions pertinentes. Il présentera les points de vue et les principaux enseignements un an après le déclenchement de l'offensive russe. Ces perspectives nourriront la réflexion sur le renforcement de nos capacités face à cette guerre dont les impacts se font sentir de façon croissante sur notre territoire.

Je vous souhaite une excellente lecture et profite de ce message pour rappeler l'importance d'une collaboration étroite et continue entre les entités publiques et privées, afin de bâtir collectivement de nouvelles synergies et stratégies pour répondre aux nombreux défis qui nous attendent.

Bonne lecture !

4

BRÈVES

25

POINT DE VUE

La guerre en Ukraine et ses réfugiés :
ceci n'est pas une crise migratoire
Matthieu TARDIS

28

FORMATION

30

RECHERCHE

Le Prix de thèse
et le Prix de master 2
de l'IHEMI

7

DOSSIER THÉMATIQUE

LES IMPACTS DE LA GUERRE EN UKRAINE



- 8 Premiers enseignements de la guerre d'Ukraine dans le domaine du combat terrestre
Pierre-Joseph GIVRE
- 12 L'Ukraine dans l'engrenage
Éric AUNOBLE
- 17 L'Ukraine, un tournant dans l'instruction des crimes de guerre ?
Christine DUGOIN-CLÉMENT
- 21 Rôle et enjeux d'une cellule de gestion de crise migratoire - La création de la cellule Ukraine au sein de la direction générale des étrangers en France (DGEF)
Paola GUEZE

32

AGENDA

35

SONDAGE



BRÈVES

Figure 1 – Evolution de la situation militaire en 4 dates
(source : <https://www.bbc.com/afrique/monde-64674336>)



Février 2022 : avant l'invasion



Mars 2022 : l'avancée de la Russie



Oct. 2022 : l'Ukraine regagne du terrain



Situation en février 2023

- Contrôle militaire russe
- Contrôle militaire limité de la Russie
- Zones tenues par les séparatistes soutenus par la Russie
- Détenues ou récupérées par l'Ukraine
- La Russie a annexé la Crimée en 2014

Figure 2 – Un premier bilan chiffré d'un an de guerre en Ukraine

Le bilan humain

Au moins **8000 civils** tués en total depuis le début du conflit.

5,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de l'Ukraine.

Environ **8 millions de réfugiés** (18% de la population d'Ukraine), partis dans les pays européens et voisins après le début de l'invasion russe.

Près de **18 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire** soit près de 40% de la population ukrainienne.

80% des enfants ukrainiens en situation de pauvreté.

8 journalistes tués, 19 blessés.

Le bilan sur les infrastructures

240 sites culturels endommagés.

769 attaques sur des **centres de santé.**

Près de **1 900 établissements d'enseignement** (jardins d'enfants, écoles primaires, universités), endommagés, dont 180 complètement détruits.

30 % des centrales électriques ont été détruites,

Perte de **44% des capacités de génération d'énergie nucléaire**, **75%** des capacités des **centrales thermiques** et **33%** de capacités des centrales de **cogénération.**

Le bilan économique

Le PIB de l'Ukraine avait **chuté de 30,4 % en 2022**, soit la plus forte baisse depuis que le pays s'est déclaré indépendant de l'Union soviétique, en 1991.

Sources :

<https://unric.org/fr/ukraine-un-an-de-guerre-en-chiffres/>

<https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine>

<https://www.banquemondiale.org>

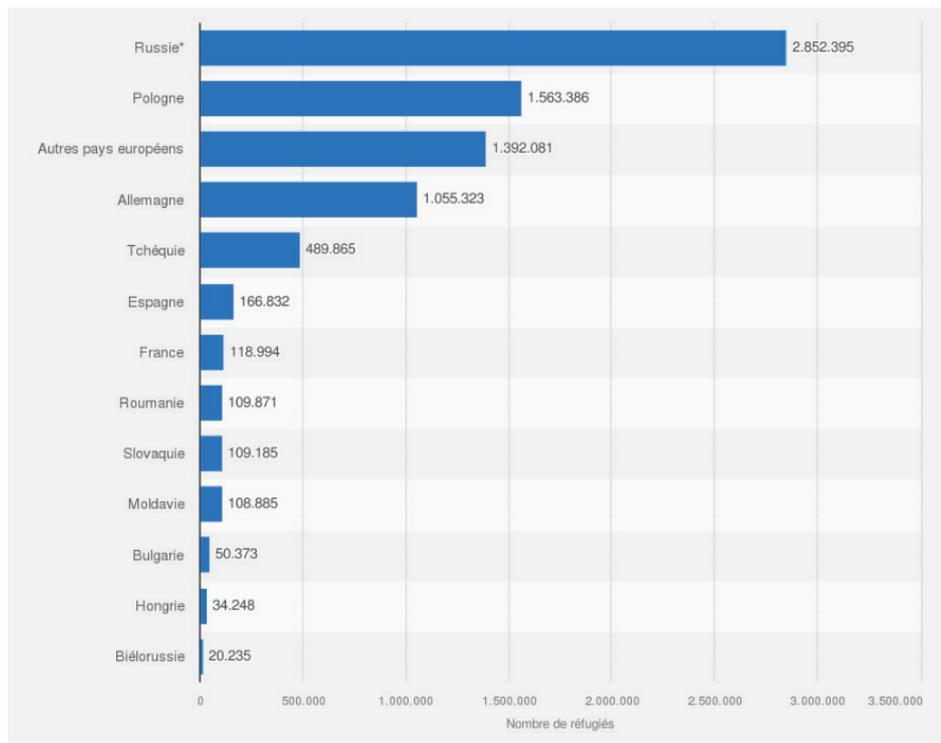
Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, les chiffres du déplacement forcé dans le monde atteignent un record et sont en augmentation depuis une décennie.

(source : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2022/6/62a9e94fa/chiffres-deplacement-force-monde-atteignent-nouveau-record-confirment-tendance.html>)

L'invasion de l'Ukraine par l'armée russe a provoqué un déplacement forcé parmi les plus rapides et les plus importants depuis la Seconde Guerre mondiale.

En février 2023, plus de **8 millions de réfugiés** en provenance d'Ukraine étaient enregistrés en Europe et dans les pays environnants.

Figure 3 – Nombre de réfugiés Ukrainiens par pays, en février 2023





DOSSIER THÉMATIQUE

LES IMPACTS DE LA GUERRE EN UKRAINE



Premiers enseignements de la guerre d'Ukraine dans le domaine du combat terrestre

Général de division Pierre-Joseph GIVRE



À PROPOS DE L'AUTEUR

Général de division Pierre-Joseph GIVRE

Le général de division Pierre-Joseph Givre est le directeur du Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC) depuis août 2021. Diplômé de l'institut d'études politiques (IEP) de Lyon, saint-cyrien, officier d'infanterie de montagne, breveté de l'École de guerre, ancien auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et du Centre des hautes études militaires (CHEM), il a notamment commandé le 27^e bataillon de chasseurs alpins et la 27^e brigade d'infanterie de montagne. Il a également servi à l'état-major de l'armée de Terre (EMAT) et à l'état-major des armées (EMA). De 2020 à 2021, il a servi en qualité de chef d'état-major (CEM) de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Il a participé à de nombreuses opérations en Bosnie, en Afghanistan, en Irak et au Mali. Il est le coauteur de *Guerre en montagne et d'Enjeux de guerre* (Economica).



Le 24 février 2022 s'est avéré être une surprise... attendue : le retour de la guerre de haute intensité en Europe, qui s'inscrit dans une litanie de guerres majeures à dominante terrestre dans notre étranger proche depuis le début du xx^e siècle, guerre d'Irak en 2003, guerre opposant Israël au Hezbollah en 2006, guerre civile au Yémen depuis 2014, guerre au Haut-Karabagh en 2020... et déjà en 2014 en Crimée et au Donbass. Pourtant, cette guerre soulève des questions à plusieurs égards. Tout comme la guerre de Sécession pour la guerre de 1870, la guerre russo-japonaise de 1904-1905 pour la première guerre mondiale ou la guerre d'Espagne pour la seconde guerre mondiale, la guerre d'Ukraine est probablement révélatrice des défis et des enjeux des conflits à venir.

L'exercice est cependant malaisé et exige quelques précautions. Un épais « brouillard de la guerre » recouvre un conflit en cours, observé à distance et sujet à une guerre de l'information où la désinformation russe rivalise avec

sa sœur ukrainienne, issue de la même matrice soviétique. Paradoxalement, le conflit en Ukraine est le conflit le plus médiatisé de l'histoire, et de ce fait celui de la guerre de perception de la plus haute intensité jamais rencontrée. La profusion d'images et d'informations impose de trier et de vérifier pour ne pas être piégé. En outre, cette tentative présente des risques. Le premier est la tentation de l'immédiateté, liée à l'information délivrée en temps quasi réel par internet, les réseaux sociaux et la presse. Le deuxième est celui du biais cognitif : soutenir politiquement le camp de l'Ukraine agressée par les Russes ne doit pas se traduire par une analyse univoque et partielle, mais bien par une approche technico-opérationnelle factuelle des forces et des faiblesses de chaque belligérant. Le troisième est celui de l'effet de loupe exercé sur la guerre d'Ukraine, qui à elle seule ne peut totalement préfigurer les guerres futures. Enfin, c'est un impératif pour les armées de tirer des leçons de la guerre en Ukraine,

car la conflictualité, avant d'être l'opposition des forces physiques et morales, est l'affrontement des intelligences fondé sur la recherche de la supériorité conceptuelle et cognitive. La guerre des idées précède et sous-tend l'affrontement.

Après une année d'observations et d'échanges réguliers avec les armées de terre alliées, avec les autres composantes des armées françaises, l'armée de Terre et le CDEC ont tiré plusieurs enseignements dont certains seront développés dans cet article. La guerre d'Ukraine apparaît ainsi comme une guerre à dominante terrestre, décentralisée, multidimensionnelle, numérique et comme une guerre des feux.

UNE GUERRE TERRESTRE

La guerre d'Ukraine est d'abord une guerre qui a pour enjeu stratégique un territoire et ses habitants et qui se déroule essentiellement sur terre.

Le territoire, enjeu stratégique central

Si la guerre d'Ukraine se déroule dans tous les milieux et tous les champs et implique les forces terrestres, navales et aériennes des deux belligérants, elle n'en a pas moins pour objet la conquête ou la défense du territoire en tant qu'espace terrestre et cœur de la souveraineté politique. En outre, la maîtrise du sol assure aussi celle des ports, des aéroports et des littoraux, neutralisant ou au moins contraignant ainsi les capacités navales et aériennes ennemies. Ce sont les conquêtes

terrestres de la Crimée dès 2014 puis des régions de l'est de l'Ukraine en 2022 qui ont permis à la Russie de consolider ses accès à la mer Noire et à la mer d'Azov suivant sa « stratégie navale continentale », fondée notamment sur la libre circulation dans le « système des cinq mers », qui assure à la flotte russe de pouvoir circuler entre les mers d'Azov, Noire, Caspienne, Baltique et Blanche¹. La maîtrise du territoire assure aussi le déploiement des moyens dits de déni d'accès ou A2/AD (*anti-access/area denial*), qui limitent les possibilités d'emploi et d'action des aéronefs et des navires. Malgré 750 sorties aériennes russes par jour, les effets des actions aériennes en Ukraine ont ainsi été limités depuis le début de la guerre et les opérations navales et amphibies russes envisagées dans la région d'Odessa ont été interrompues dès avril 2022 à la suite de la destruction du navire amiral russe Moskva par des missiles ukrainiens tirés de la côte².

Le duel des masses de manœuvre terrestres

Les unités terrestres défendent, conquièrent et occupent les territoires. Elles constituent par leur empreinte au sol la signature concrète de la détermination politique, car dans une guerre conventionnelle les options politiques et stratégiques dépendent de la situation au sol. La conquête des villes demeure un point clef, stratégique et symbolique, ce qui nécessite des unités aptes à y combattre. Les forces armées russes (FAR) et ukrainiennes (FAU) s'appuient ainsi sur une masse de manœuvre, notamment blindée, pour prendre l'initiative, créer le choc et reprendre du terrain à l'adversaire. Si les combats menés dans d'autres milieux, champs et dimensions peuvent produire des effets stratégiques, voire créer les conditions favorables au combat au sol, l'ultime champ de bataille demeure terrestre.

UNE GUERRE DÉCENTRALISÉE

La subsidiarité accordée aux différents échelons tactiques ukrainiens s'est révélée être un atout, face à un système russe centralisé et hiérarchisé à outrance.

Une centralisation exacerbée aux effets négatifs

Les FAR demeurent structurées sur les fondements de la culture soviétique et appliquent une planification quasi mathématique, bâtie sur des équations et des abaques qui prennent insuffisamment en compte la réalité de l'ennemi et du terrain, ainsi que les frictions du champ de bataille. Appliquant une planification rigide centralisée, elles se sont montrées pendant les dix premiers mois de la guerre incapables de réagir aux cas non conformes, par manque de subsidiarité des échelons subordonnés. Cette centralisation à outrance explique l'accroissement de la taille des postes de commandement et des bataillons (BTG), perçus par les Russes eux-mêmes comme « *de grosses vaches face à des meutes de loups* »³. Elle impose aussi aux officiers généraux de commander au plus près de la ligne des contacts⁴; entre le 24 février et la mi-juillet 2022, douze généraux russes auraient ainsi été tués.

La subsidiarité comme facteur de supériorité

À l'opposé, la décentralisation du commandement des FAU, illustrée par les dispositifs installés dans la profondeur et l'emploi de petites unités d'infanterie autonomes équipées d'armes antichars, a conduit les Russes à s'engager dans un combat d'usure qui les a privés de l'énergie nécessaire pour maintenir un tempo tactique efficace. Les FAU se sont inspirées de la défense élastique menée par l'armée allemande dans la même région en 1943 face à l'armée

soviétique⁵, en créant des abcès de fixation autour des villes et en harcelant les échelons de combat ennemis. Pour mener à bien leurs missions, les unités ukrainiennes disposent de l'ensemble du spectre des capacités, capteurs renseignement (renseignement humain, électromagnétique, par imagerie, etc.), feux dans la profondeur (frappes visant un objectif situé au-delà de la zone d'engagement rapprochée), moyens d'agir dans les champs immatériels (guerre électronique, cyber de niveau tactique, influence, etc.), systèmes de communication redondants appuyés sur les réseaux civils et militaires et moyens logistiques.

Concentration contre agilité

Au début du conflit, les unités de chars russes, concentrées sur les axes, incapables de manœuvrer faute d'ordres en ce sens, ont été des cibles faciles pour les équipes antichars embusquées et les tirs de l'artillerie des FAU guidés par les drones. Adeptes de la techno-guérilla, c'est-à-dire d'actions de guérilla classiques réalisées avec le renfort de moyens techniques tels que des drones ou des applications numériques, des unités ukrainiennes déployées dans des « zones de chasse » se sont aussi laissées dépasser et ont attaqué les unités logistiques russes, menaçant les zones arrière et les couloirs de mobilité déjà contraints par la géographie et les conditions météorologiques. Depuis le début de l'année 2023, il semble que les FAR se renouvellent et fassent évoluer leurs modes d'action, en privilégiant des dispositifs moins concentrés et plus autonomes.

UNE GUERRE MULTIDIMENSIONNELLE

Le conflit en Ukraine se déroule dans quatre autres dimensions de lutte : la 2^e dimension, au niveau de la surface et sous terre ; la 3^e dimension, au-dessus du sol ; la 4^e dimension,

(1) Martin Motte, « La mer d'Azov, un enjeu de la guerre en Ukraine », *Les Brèves marines*, n° 253, CESM.

(2) « Guerre en Ukraine : la dimension navale du conflit », *Les Brèves marines*, n° 261, CESM.

(3) Dimitri Minic, intervention lors du colloque de la pensée militaire « Conflits de haute intensité, du Haut-Karabagh à l'Ukraine : continuités et ruptures du combat aéroterrestre » organisé par le CDEC le 2 février 2023 à l'École militaire (vidéo sur Youtube : Table ronde 2. *Armées de Terre et guerres de haute intensité à l'horizon 2030*).

(4) AFP, « Russian generals face peril as Ukraine invasion intensifies », *France 24*, 8 mars 2022.

(5) Claude Franc, « Campagnes allemandes et soviétiques en Ukraine pendant la Seconde Guerre mondiale », *Revue Défense nationale*, n° 848, mars 2022, p. 41-49.

ou cyber, spectre électromagnétique et connectivités ; la 5e dimension, ou champs informationnel et cognitif.

La 2^e dimension, espace traditionnel d'affrontement

Les combats ont lieu au sol, mais aussi sous terre, dans des tunnels ou des caves, comme lors des affrontements pour contrôler le complexe industriel d'Azovstal⁶. C'est l'espace du combat de contact de l'infanterie, du combat de chars, des duels d'artillerie, le réceptacle des feux indirects.

La 3^e dimension, espace de la liberté d'action aéroterrestre

Alors que la conquête de la supériorité aérienne a toujours été le préalable à l'engagement des forces terrestres occidentales dans les conflits terrestres récents, en Ukraine, l'omniprésence des défenses sol-air (DSA) empêche chacun des belligérants de dominer l'espace aérien. L'avion habité, dont l'emploi est fortement contraint, laisse la place à d'autres vecteurs volants, missiles, munitions téléopérées⁷ ou drones de tous types⁸, eux aussi visés par la DSA, dont le rôle est primordial⁹.

La 4^e dimension, nécessaire à un C2 (command and control) résilient et rapide

Les connectivités sont plus que jamais essentielles, non seulement pour permettre les liaisons traditionnelles de commandement, mais aussi pour assurer la transmission d'un flux de données toujours plus important,

informations, photographies, vidéos ou positions des unités amies et ennemies, qui alimentent la boucle de ciblage. Face aux attaques cyber russes visant les connectivités¹⁰, les FAU ont mis en place un système redondant et résilient, s'appuyant sur des connectivités militaires et civiles, radios chiffrées, balises mobiles Orange ou constellation Starlink¹¹.

La 5^e dimension, espace des perceptions et des forces morales

La guerre de l'information et de la désinformation que mènent la Russie et l'Ukraine a des conséquences stratégiques, mais également des répercussions jusque sur le champ de bataille, car le soldat ultraconnecté est confronté en permanence aux nouvelles du front comme de l'arrière. Il peut également être la cible d'attaques qui cherchent à affaiblir son moral.

UNE GUERRE NUMÉRIQUE

La guerre d'Ukraine est le premier conflit majeur de l'ère d'internet. Les Ukrainiens, en particulier, prenant acte d'une réalité numérique qui est désormais la norme partout dans le monde, ont développé en un temps record un réseau militaire numérisé en s'appuyant majoritairement sur des infrastructures, des techniques de pointe et des compétences civiles.

Assurer les connectivités

Ce qui pourrait s'apparenter à une improvisation témoigne au contraire

d'une compréhension avant-gardiste de la révolution numérique et de la guerre moderne. Grâce à la mobilisation inédite à la fois de l'IT Army composée de *digital natives* et de la population armée de smartphones, les Ukrainiens ont contrebalancé la masse russe en exploitant le potentiel numérique¹². Garantir la permanence et l'instantanéité des connectivités et maintenir une bande passante qui permette de fournir des images impose d'hybrider les réseaux satellites et les réseaux d'infrastructures, en s'appuyant autant sur des techniques de pointe et des intervenants militaires que sur des équipements et des organismes civils, qu'ils soient publics ou privés. Via le réseau GSM Orange Ukraine, maintenu grâce à des balises mobiles, et les satellites basse couche Starlink, les FAU ont réussi à maintenir leurs communications et à garantir la circulation des données.

Numériser le combat pour accélérer la boucle informationnelle et décisionnelle

Pour être renseignées sur l'ennemi en temps réel et le frapper, les FAU, qui ont fait un usage massif des drones, ont utilisé de nombreuses applications destinées tant aux militaires qu'aux civils, et en ont même développé : ePPO¹³, DIIA, ClearView AI¹⁴, Bachu, eBopor, Kropyvva¹⁵ ou GIS Art for Artillery¹⁶. La mise en réseau des capteurs et effecteurs de tous types – Kill Web – et l'exploitation rapide de la donnée avec l'aide de l'intelligence artificielle et des boucles de décision d'un commandement agile fondé sur la subsidiarité constituent le principal levier de supériorité

.....
(6) Benoît Vitkine, « Visite dans les sous-sols d'Azovstal, dernier lieu de résistance à Marioupol, devenu un labyrinthe de destruction et de mort », *Le Monde*, 14 juin 2022.

(7) Terme générique qui désigne aussi les « munitions rôdeuses » et les « drones suicides ».

(8) Renaud Toffié, « Guerre en Ukraine : la révolution des drones », *L'Express*, 15 février 2023.

(9) Rémy Ourdan, « La traque sans relâche des sentinelles du ciel ukrainien », *Le Monde*, 13 février 2023.

(10) Colonel Guillaume Bourdeloux, « L'Ukraine : premier théâtre spatial ? », intervention lors du colloque « Guerre en Ukraine : un an après, quelles leçons ? » organisé par la DEMS le 16 février 2023 à l'École militaire.

(11) E. Vincent, A. Piquard et C. Pietralunga, « Comment Starlink et les constellations de satellites d'Elon Musk changent la guerre », *Le Monde*, 15 décembre 2022.

(12) Océane Herrero, « Dans les coulisses de l'IT Army, ce groupe de hackers amateurs au service de l'Ukraine », *Le Figaro*, 15 mars 2023.

(13) « Ukraine : une appli pour signaler les drones russes, la dernière invention de l'armée de Kiev », *L'Express.fr*, 21 octobre 2022.

(14) P. Dave et J. Dastin, « Ukraine has started using Clearview AI's facial recognition during war », *Reuters*, 14 mars 2022.

(15) Sylvain Biget, « Guerre en Ukraine : Kropyvva, l'application Android utilisée par les artilleurs ukrainiens », *Futura*, 15 juin 2022.

(16) Éric Biegala, « L'armée ukrainienne à la pointe de l'innovation, au-delà de l'aide occidentale », *France Inter*, 1^{er} novembre 2022.

tactique¹⁷. Les applications Kropyva ou GIS Art for Artillery, utilisées par les artilleurs ukrainiens, ou la valise Skykit de Palantir, sorte de centre de renseignement mobile¹⁸, illustrent l'agilité numérique des Ukrainiens. Chaque citoyen ukrainien est ainsi devenu un combattant numérique et chaque soldat est devenu un capteur et un effecteur numérique. On assiste de fait à une « civilianisation » des forces armées *via* l'innovation technique et à la « militarisation » de la société civile par le détournement des usages numériques à des fins militaires.

UNE GUERRE DES FEUX MEURTRIÈRE

La guerre d'Ukraine réaffirme l'importance des feux et leur prééminence lorsque l'intention est de détruire l'adversaire pour imposer sa volonté. La guerre est mortelle, d'autant plus que les feux sont plus précis, massifs et réactifs. Ils doivent à la fois appuyer la manœuvre et gagner le duel entre artilleries.

Des feux indirects pour battre et contrebattre

Les belligérants mettent en œuvre une trame complète de feux sol-sol et air-sol de tous calibres, des courtes aux longues portées, mortiers, canons d'artillerie, lance-roquettes multiples (LRM), munitions téléopérées, drones armés, missiles de croisière ou missiles balistiques. Le duel d'artillerie, dont l'objectif est de créer les conditions favorables à la manœuvre, repose sur une quantité importante de pièces et de munitions. Les FAR possèdent un avantage numérique évident, avec 16 000 à 50 000 obus tirés par jour,

contre seulement 3 000 à 6 000 pour les FAU¹⁹, qui bénéficient toutefois de la précision apportée par les pièces d'artillerie occidentales comme le CAESAR ou l'HIMARS et de leur mobilité pour éviter les tirs de contrebatterie. Les drones et les missiles occupent également une place importante : les FAR peuvent tirer jusqu'à 80 missiles balistiques ou de croisière et 40 munitions téléopérées par jour, afin de saturer la DSA ukrainienne qui déclare intercepter 80 % de ces menaces volantes.

Des feux directs pour percer et exploiter

La manœuvre puis l'assaut des positions ennemies demeurent essentiels pour conquérir l'objectif. Les combats sont donc particulièrement violents et meurtriers. Ils engagent des blindés et des troupes débarquées, comme lors des batailles d'Azovstal et de Soledar. À Bakhmout²⁰, où les FAR emploient des unités d'assaut spécialisées et procèdent selon une logique de grignotage des positions ukrainiennes, les pertes russes pourraient être de 200 à 1 000 soldats blessés et tués par jour²¹. Lors des combats les plus intenses, particulièrement consommateurs en munitions, chaque combattant consommerait jusqu'à 15 kg de munitions de petits calibres²² par jour. De même, les FAU seraient presque à court d'obus pour leurs chars de conception soviétique, ce qui explique les demandes répétées pour obtenir des chars occidentaux.

La guerre d'Ukraine confirme et amplifie les enseignements d'autres conflits récents, Tigré, Haut-Karabagh, Yémen, Syrie ou Libye, tout en ouvrant de nouvelles perspectives. Ainsi, avec plusieurs centaines de milliers de combattants

– environ 700 000 Ukrainiens actuellement mobilisés, opposés à 450 000 combattants russes et milices associées – des milliers de chars – probablement 240 chars ukrainiens contre 2 000 chars russes – et de pièces d'artillerie – 1 000 pièces ukrainiennes contre 2 400 pièces russes –, il convient de s'interroger non seulement sur la masse et la génération du rapport de force, mais aussi sur le soutien logistique, la régénération des hommes et des matériels, les capacités de production, les alliances et partenariats, par la formation de soldats ou la livraisons d'équipements, ou encore sur les modes d'action ou le style de commandement²³.

Par son ampleur, la guerre d'Ukraine pose aussi la question de la capacité des belligérants à tenir dans la durée, aussi bien matériellement que moralement. Le nombre de morts et de blessés serait considérable dans les deux camps ; ainsi, d'après le ministère de la défense britannique, à la date du 17 février 2023, 175 000 à 200 000 soldats russes auraient été tués ou blessés (de 40 000 à 60 000 tués)²⁴ ; d'après de nombreux observateurs, le nombre des pertes des FAU seraient du même ordre²⁵ ■

2 mars 2023

POUR EN SAVOIR PLUS :

Colloque de la pensée militaire de l'armée de Terre, « Conflits de haute intensité, du Haut-Karabagh à l'Ukraine : continuités et ruptures du combat aéroterrestre », organisé par le CDEC le 2 février 2023 à l'École militaire :

– [Table ronde 1](#), « Ukraine, Moyen-Orient, Haut-Karabagh... laboratoires des guerres futures ? »

– [Table ronde 2](#), « Armées de Terre à l'horizon 2030 ».

(17) Ulrich Bounat, « Les différentes facettes de l'innovation de l'armée ukrainienne », *Revue Défense nationale*, n° 857, février 2023, p. 30-36.

(18) C. Daniez, F. Filloux et P. Véronique, « Un conflit ancien et nouveau », *L'Express*, 16 février 2023, p. 42-44.

(19) Olivier Entraygues, « De la masse. Actualité et pertinence », étude, CDEC/PEP/BOC, à paraître.

(20) Sara Daniel, « À Bakhmout, "tenir les positions coûte que coûte" », *L'Obs*, 16 février 2023.

(21) H. Cooper, E. Schmitt et T. Gibbons-Neff, « Soaring Death Toll Gives Grim Insight Into Russian Tactics », *The New-York Times*, 2 février 2023.

(22) Munitions utilisées pour les armes légères d'infanterie (ALI), armes de poing, fusils d'assaut et mitrailleuses légères.

(23) Marc Chassillan, « Quelles leçons tirer du conflit en Ukraine dans le domaine blindé ? », *Revue défense nationale*, n° 857, février 2023, pp. 24-29.

(24) Ministry of Defense, @DefenceHQ sur Twitter, 17 février 2023, <https://twitter.com/DefenceHQ/status/1626472945089486848?s=20>

(25) D. Lamothe, L. Sly et A. Timsit, « 'Well over' 100,000 Russian troops killed or wounded in Ukraine, U.S. says », *The Washington Post*, 10 novembre 2022.

L'Ukraine dans l'engrenage

Éric AUNOBLE



À PROPOS DE L'AUTEUR

Éric AUNOBLE

Éric Aunoble est historien, chargé de cours à l'université de Genève. Depuis les années quatre-vingt-dix, il mène des recherches en Ukraine sur les débuts de la période soviétique, notamment sur l'engagement dans la révolution et la guerre civile (1917-1921). Il est membre du comité de rédaction de la revue Connexe. *Les espaces postcommunistes en question(s)*. Il a dirigé avec Korine Amacher et Andrii Portnov *Histoire partagée, mémoires divisées. Ukraine, Russie, Pologne* (Antipodes, 2021).



LA MARCHÉ À LA GUERRE

L'agression de l'Ukraine semble découler d'un plan mûri de longue date. Après l'annexion de la Crimée et le soutien aux séparatistes du Donbass en 2014, Vladimir Poutine a donné sa vision de mille ans d'« unité historique des Russes et des Ukrainiens » en juillet 2021⁶, pour affirmer juste avant l'attaque l'illégitimité de l'État ukrainien, créature et jouet des ennemis de la Russie⁷. La préparation de l'opinion se lit aussi dans l'intensification de la répression en 2021. Elle visait aussi bien Alexandre Navalny qu'un lycéen anarchiste en Sibérie⁸. L'association Mémorial, créée sous la perestroïka pour dénoncer la répression stalinienne, est dissoute en décembre⁹. À ce moment, plus de 100 000 soldats russes sont déjà massés aux frontières de l'Ukraine, officiellement pour des manœuvres.

Le « pourquoi ? » de la guerre contre l'Ukraine est moins évident à dégager que le « comment ? » Le 17 décembre, Moscou a publié un mémorandum adressé à Washington : l'OTAN devrait s'abstenir d'intégrer l'Ukraine et d'y conduire une quelconque activité militaire, pas plus qu'en Europe orientale, en Asie centrale et dans le Caucase du Sud¹⁰. Exigence exorbi-

Depuis que la Russie a lancé ses troupes sur l'Ukraine, l'inquiétude pèse dans une Europe qui ne connaissait plus de guerre entre États constitués depuis 1945. Faut-il incriminer la « folie » de Vladimir Poutine¹ comme on invoquait celle de Hitler ? Les médias russes parlent, eux, de la toxicomanie de Volodymyr Zelensky². Les qualités personnelles des dirigeants (et leurs défauts), comme les justifications idéologiques³ et mémorielles⁴, ne suffisent pas à expliquer cette guerre. Il faut plutôt souligner les processus au sein des États et les effets de système dans l'ordre international qui ont déterminé l'évolution des tensions et la naissance du conflit. Une compréhension globale est à ce prix car, « sur cette Terre, il y a quelque chose d'effroyable, c'est que tout le monde a ses raisons », comme l'expliquait en 1939 un personnage de *La Règle du jeu* de Jean Renoir.

Les règles du jeu international sont d'autant plus importantes à exposer qu'elles sont soustraites à tout contrôle démocratique. Vladimir Poutine n'a évidemment pas consulté les Ukrainiens avant d'attaquer leur pays, mais il n'a pas non plus demandé l'avis de ses concitoyens. En France, le soutien à l'Ukraine n'a pas même fait l'objet d'un débat parlementaire⁵. Pour analyser les décisions des différents gouvernants impliqués, on doit tenir compte non seulement de leur horizon d'action mais aussi des informations à leur disposition. À cette aune, on considérera la marche à la guerre, les réactions qu'elle a provoquées et la façon dont elle est conduite pour comprendre la nouvelle trajectoire qu'elle imprime aux relations internationales et les conséquences pour les populations.

(1) <https://www.acrimed.org/Poutine-fou-la-geopolitique-sur-le-divan>.
 (2) https://www.lepoint.fr/monde/les-narcologues-nouvelles-stars-des-medias-russes-10-05-2022-2474914_24.php.
 (3) <https://www.monde-diplomatique.fr/2023/01/AUNOBLE/65448>.
 (4) <https://www.monde-diplomatique.fr/2022/04/AUNOBLE/64539>.
 (5) https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/01/30/livraisons-d-armes-a-l-ukraine-plusieurs-partis-de-l-opposition-reclament-un-debat_6159890_823448.html.
 (6) https://france.mid.ru/fr/presse/russes_ukrainiens/.
 (7) https://france.mid.ru/fr/presse/intervention_du_president_russie_/ ; https://france.mid.ru/fr/presse/adresse_president_vladimir_poutine_/.
 (8) https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2021/05/07/generation-navalny-etre-jeune-et-rebelle-en-siberie-sous-poutine_6079409_4500055.html.
 (9) <https://cvuh.hypotheses.org/284>.
 (10) https://www.lemonde.fr/international/article/2021/12/18/moscou-presente-ses-exigences-impossibles-a-l-egard-de-l-otan_6106632_3210.html.

tante d'une Russie atteinte d'un complexe obsidional face à l'Occident ? Il faut y regarder de plus près. Si Poutine considère l'Ukraine comme une « anti-Russie », son attitude à l'égard des États-Unis est plus complexe.

Dans son discours du 22 février 2022, il s'est exclamé : « Vous ne voulez pas nous voir comme votre ami et allié, mais pourquoi faire de nous un ennemi ? » Il a rappelé la proposition d'adhésion de la Russie à l'OTAN en 2000¹¹ et la façon dont elle avait été ignorée alors que plusieurs pays d'Europe orientale intégraient l'Alliance. En intervenant en Syrie en 2015, Poutine pense défendre l'ordre mondial et en janvier 2022, au Kazakhstan, ses soldats garantissent non seulement le pouvoir de Kassym-Jomart Tokaïev face à la révolte populaire, mais aussi les intérêts des compagnies occidentales¹². Derrière le discours anti-occidental, la Russie reproche aux États-Unis de ne pas la reconnaître comme partenaire à part entière dans un condominium au moins régional.

Au sommet de Genève, le 10 janvier 2022, les États-Unis écartent cette éventualité et exigent le retrait des troupes russes tout en refusant de discuter les rapports de l'OTAN à l'Ukraine. L'intransigence américaine est essentiellement verbale. Obnubilés par la « menace chinoise » et affaiblis depuis le piteux retrait d'Afghanistan qui clôturait deux décennies d'interventions armées, les États-Unis ne brandissent que la menace de sanctions. Or, depuis 2014, la Russie s'est convaincue que

cela pouvait être gênant mais pas insupportable. La seule audace américaine dans le dossier ukrainien fut de publier le plan d'attaque russe dès le début décembre¹³. Ces fuites venaient après tant de désinformations passées que la « dénonciation préventive » fit long feu¹⁴.

Malgré les déclarations de soutien occidentales, l'Ukraine était exclue des débats où se décidait son avenir et se retrouvait seule face à la menace. De plus, le président Zelensky était affaibli. Élu triomphalement en 2019 avec 73 % des voix, il s'était heurté tant à l'inflexibilité russe qu'à l'intransigence des nationalistes et n'avait pu mener à bien son programme d'apaisement dans le Donbass. Malgré des initiatives contre les oligarques « nationaux » et « prorusses », Zelensky n'était plus soutenu que par un quart des sondés à la fin 2021¹⁵.

Au même moment, la popularité de Vladimir Poutine était tombée à 32 %, en repli de 16 à 25 points par rapport à la période 2014-2018¹⁶. Cette courbe suit celle du PIB russe, en recul de 22 % entre 2013 et 2021¹⁷. Le choix de la guerre contre l'Ukraine, loin d'exprimer la puissance de la Russie et de son président, est plutôt le résultat d'une fragilité interne qui accroît tant la crainte de ne pas arriver à s'imposer à l'extérieur que la nécessité de le faire. « Pour retrouver de la capacité à agir, la Russie a déclenché et entretenu le conflit » : l'analyse de la chercheuse polonaise Molly Krasnodębska¹⁸ sur l'action russe en 2014 vaut pour le 24 février 2022.

FACE À LA GUERRE

Sous le feu, l'État ukrainien a paru tenir les promesses nationales et démocratiques du Maïdan de 2014. L'action civique protestataire¹⁹, muée en engagement dans le Donbass, avait non seulement permis de contenir la poussée séparatiste mais aussi de régénérer une armée ukrainienne déliquescence²⁰. L'« agilité » de cette dernière en 2022²¹ s'explique par la capacité à déléguer l'initiative au plus près du terrain, même à des unités de volontaires²². Cela fait écho à la décentralisation administrative de 2018, qui rapproche le pouvoir du citoyen²³. De plus, l'économie ukrainienne a résisté, dans la symbiose de l'héritage soviétique d'infrastructures ferroviaires et énergétiques qui soutiennent la nation et son armée et d'un entrepreneuriat capable de concevoir et de produire rapidement des systèmes informatiques et des drones pour le champ de bataille²⁴. Pragmatisme, simplicité, libéralisme et détermination : Volodymyr Zelensky a su incarner toutes ses tendances depuis le 24 février 2022.

Les Américains croyaient au début si peu à la résistance de Kyïv qu'ils ont proposé au président de l'exfiltrer²⁵. De même, par manque de confiance dans l'armée ukrainienne, les Occidentaux ne voulaient lui livrer que des armes légères²⁶. Ces préventions sont tombées et l'aide occidentale, militaire et civile, qui est vitale pour l'État ukrainien²⁷, a pris des proportions gigantesques : elle représentait 156,6 milliards

.....

(11) https://www.lepoint.fr/monde/le-jour-ou-poutine-voulait-integrer-l-otan-24-11-2021-2453563_24.php.

(12) <https://www.connaissancedesenergies.org/tribune-actualite-energies/le-kazakhstan-une-puissance-energetique-meconnue-dans-un-environnement-incertain>.

(13) https://www.bild.de/politik/ausland/politik-ausland/bild-exklusiv-russlands-kriegsplaene-so-koennte-putin-die-ukraine-vernichten-78425518_bild.html.

(14) https://www.lemonde.fr/international/article/2022/02/11/face-a-la-russie-les-etats-unis-se-riquent-a-la-denonciation-preventive_6113212_3210.html.

(15) <https://www.pravda.com.ua/rus/news/2022/02/16/7324188/>.

(16) <https://www.levada.ru/2021/12/09/elektoralnye-rejtingi-partij-i-prezidenta/>.

(17) <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMPays/RUS>.

(18) <https://www.jstor.org/stable/10.3998/mpub.10202357>.

(19) <https://www.cairn.info/revue-politix-2015-4-page-33.htm>.

(20) <https://www.cairn.info/revue-d-etudes-comparatives-est-ouest-2021-1-page-137.htm>.

(21) <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2022-2-page-11.htm>.

(22) <https://lavoiedelepee.blogspot.com/2022/09/>.

(23) https://www.liberation.fr/planete/2018/02/08/a-novopskov-village-ukrainien-la-decentralisation-democratique-bat-son-plein_1627523/.

(24) https://www.lemonde.fr/international/article/2022/10/25/l-armee-ukrainienne-est-une-armee-macgyver-l-ingeniosite-des-forces-ukrainiennes-contre-les-troupes-russes_6147186_3210.html. https://www.lemonde.fr/international/article/2022/12/13/dans-la-fabrique-des-drones-ukrainiens_6154132_3210.html.

(25) https://www.bfmtv.com/international/asia/russie/le-president-ukrainien-a-refuse-d-etre-exfiltrer-par-les-americains_VN-202202260109.html.

(26) <https://www.lesechos.fr/monde/europe/leurope-va-coordonner-les-livraisons-darmes-a-ukraine-1390270>.

(27) https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/10/07/guerre-en-ukraine-la-resilience-des-ukrainiens-resulte-egalement-des-choix-de-politique-economique-du-gouvernement_6144833_3232.html.

d'euros au 24 février 2023, dont 71,3 milliards dégagés par les États-Unis et 61,9 par l'Union européenne (UE) et ses membres²⁸. Ces sommes contrastent avec le soutien consenti auparavant. Lors des négociations de l'accord d'association en 2013, l'UE avait refusé de donner les 20 milliards demandés par la partie ukrainienne, à la suite de quoi le président Ianoukovitch s'était tourné vers Moscou²⁹. Après le renversement de ce dernier, le nouveau régime « proeuropéen » a fait face à l'annexion de la Crimée puis à la guerre dans le Donbass. L'UE a alors déboursé 2,81 milliards... en trois ans³⁰. En somme, l'Ukraine a été cinquante fois moins aidée hier à devenir démocratique et européenne qu'à soutenir la guerre contre la Russie aujourd'hui.

L'Occident n'a pas le monopole des mauvaises anticipations. En lançant non pas une « guerre » en février 2022, mais une simple « opération militaire spéciale », Vladimir Poutine escomptait l'effondrement rapide de l'armée et de l'État ukrainiens. Or, loin d'être accueillis par une foule en liesse, les véhicules légers qui ont fait une incursion dans la ville russophone de Kharkiv le 27 février ont vite été détruits au RPG³¹. Vers Kyiv, les chaînes d'approvisionnement en carburant pour les blindés et en rations pour les troupes d'invasion ont failli tout aussi rapidement³². La réaction russe a été erratique. Les pillages, exactions et massacres dans les zones occupées et les bombardements non circonscrits des villes qui résistaient ont donné l'impression

d'une surenchère improvisée, du Kremlin au simple soldat en passant par le commandement. Décidée en septembre en réaction à la contre-offensive victorieuse des Ukrainiens à l'est de Kharkiv, la mobilisation partielle s'est déroulée dans le même chaos, entre les rafles hasardeuses de conscrits et le manque de moyens pour les encadrer et les équiper.

DANS LA GUERRE

Les déconvenues du Kremlin ne se limitent pas à la conduite de la guerre. Lancée pour défendre le « monde russe », elle a provoqué une réaction contre la langue et la culture russes non seulement en Ukraine³³, mais aussi dans une bonne partie de l'espace postsoviétique et notamment au Kazakhstan. Le dirigeant kazakh a même marqué ses distances avec la Russie malgré ce qu'il lui devait depuis janvier 2022³⁴. L'Arménie aussi s'éloigne d'un protecteur incapable d'assurer sa mission d'interposition dans le conflit avec l'Azerbaïdjan autour du Haut-Karabakh. L'échec le plus cinglant concerne l'OTAN, dont la Russie voulait empêcher l'expansion : la Finlande, avec qui elle partage 1 000 km de frontières, est désormais adhérente, alors que la Suède veut l'intégrer. En comparaison de ces revers directs, Moscou n'a que la mince satisfaction de froisser l'orgueil postcolonial français en envoyant des mercenaires de la société Wagner en Afrique.

Toutefois, la puissance russe s'est rétractée mais pas effondrée. La

révolution de palais fomentée par des oligarques éclairés qu'on espérait n'a pas eu lieu³⁵. Les sanctions occidentales hypothèquent peut-être le développement futur de la Russie mais elles n'ont pas provoqué d'embolie de l'économie³⁶ ni même de pénurie de missiles pour attaquer les infrastructures énergétiques ukrainiennes cet hiver. De plus, la guerre n'est pas contestée dans l'espace public russe. Cependant, la résistance multiforme à la mobilisation a révélé des lignes de faille : fuite des citoyens diplômés³⁷, révoltes dans les périphéries non russes, évitement généralisé³⁸. Le recours aux « volontaires » puisés dans les prisons signifie que, si personne n'ose s'opposer à la guerre, ils ne sont pas nombreux à vouloir la faire. Il reste à la Russie poutine la force de son inertie, qui est grande. Pour peu rentable qu'elle ait été, la mobilisation a raffermi l'armée et nourri la lente et terrible contre-offensive autour de Bakhmout en ce début 2023.

En face, l'agilité ukrainienne ne suffit plus, non plus que l'élan patriotique des dizaines de milliers d'engagés volontaires depuis février. Dans un pays trois fois moins peuplé que son ennemi, il faut désormais recourir à la mobilisation pour renforcer les rangs, quitte à raviver des tensions internes³⁹. À l'ouest du pays, la minorité hongroise d'Ukraine est plus sensible aux discours de Viktor Orban qu'à ceux de Volodymyr Zelensky⁴⁰. À l'est, près du front, les journalistes étrangers sont régulièrement étonnés d'entendre toujours des propos « prorusses⁴¹ ».

(28) https://app.23degrees.io/view/5V9AdDpw1pmLx01e-bar-stacked-horizontal-figure-1_csv.

(29) https://www.lemonde.fr/europe/article/2013/12/13/retour-sur-trois-semaines-de-crise-en-ukraine_4333174_3214.html.

(30) <https://www.rts.ch/info/monde/8467691-lue-accorde-un-nouveau-pret-de-600-millions-deuros-a-lukraine.html>.

(31) <https://youtu.be/UreR-qYgZwU>.

(32) <https://www.tfinfo.fr/international/video-guerre-en-urkraine-invasion-convoi-russe-bloque-pres-de-kiev-probleme-d-approvisionnement-ou-strategie-de-poutine-2212329.html>.

(33) https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/09/02/volodymyr-rafeienko-apres-ce-que-j-ai-traverse-la-langue-russe-a-perdu-pour-moi-toute-valeur_6139888_3232.html.

(34) https://www.lemonde.fr/international/article/2022/06/06/moscou-en-perte-d-influence-aupres-des-pays-d-asie-centrale_6129058_3210.html.

(35) https://www.lexpress.fr/monde/guerre-en-ukraine-ces-oligarques-russes-qui-commencent-a-lacher-poutine_2168920.html.

(36) https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/13/la-russie-n-a-pas-subi-l-effondrement-economique-annonce-par-bruno-le-maire-fin-fevrier-2022_6161685_3232.html.

(37) https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/guerre-en-ukraine-le-chiffre-de-700-000-hommes-ayant-fui-la-russie-depuis-le-debut-de-la-mobilisation-partielle-est-il-credible_5399410.html.

(38) <https://youtu.be/o7xVpuBx33k>.

(39) <https://www.la-croix.com/Monde/Rejoignez-brigades-dassaut-Ukraine-larmee-bat-rappel-loffensive-2023-03-21-1201259997>;

https://www.lemonde.fr/international/article/2023/04/03/en-ukraine-le-recrutement-militaire-a-la-peine_6168077_3210.html.

(40) https://www.lemonde.fr/international/article/2022/08/12/en-ukraine-une-minorite-hongroise-fidele-a-orban_6137881_3210.html.

(41) https://www.lemonde.fr/international/article/2022/11/21/ukraine-dans-le-donbass-les-habitants-de-bakhmout-face-au-deluge-de-feu-de-l-artillerie-russe_6150827_3210.html; https://www.lemonde.fr/international/article/2022/12/17/guerre-en-ukraine-a-kherson-pourquoi-les-russes-nous-ont-abandonnes_6154824_3210.html. <https://www.economist.com/europe/2023/01/19/some-liberated-ukrainian-regions-have-mixed-loyalties>.

Potentiellement menacée d'en bas, l'unanimité nationale n'est pas sans faille en haut. Les succès initiaux des Russes, dont la prise de Kherson, seraient dus à la trahison de responsables au cœur de l'État, dans les services de renseignement⁴². Au début 2023, un autre scandale a éclaté. Avec la surfacturation des rations des soldats, la corruption qui gangrène l'Ukraine comme tout l'espace postsoviétique depuis 1991 continue donc, même au détriment de la défense de la patrie⁴³.

La campagne contre la corruption⁴⁴ lancée précipitamment par Kyiv à la veille de la visite d'experts américains⁴⁵ et de responsables européens⁴⁶ a jeté une lumière crue sur une dépendance de plus en plus étroite. Indépendamment des nécessités militaires, la demande ukrainienne d'armements toujours plus lourds et sophistiqués (chars, avions...) est un moyen de rouvrir un espace de négociation avec les soutiens occidentaux. Si ces derniers sont actuellement enclins à satisfaire les Ukrainiens, il ne faut pas considérer cette bonne volonté comme intangible. On a vu au sein de la coalition la distance qui séparerait l'ardeur des dirigeants britanniques ou polonais de la prudence d'Olaf Scholz ou d'Emmanuel Macron. Des dissonances se sont également fait entendre au sein de l'État américain, quand le président de l'état-major interarmes déclarait en novembre qu'une solution politique était souhaitable car une victoire militaire ukrainienne était improbable⁴⁷. Un « lâchage » des Ukrainiens est donc possible même s'il ne paraît pas probable actuellement⁴⁸.

AU-DELÀ DE LA GUERRE

Les hypothèses sur l'évolution et l'issue de la guerre sont hasardeuses. En tout cas, on ne peut en réduire le cours à l'exécution du vaste plan impérialiste d'un dictateur paranoïaque ou d'une hyperpuissance machiavélique. On constate plutôt des mouvements provoqués par la faiblesse relative des différentes parties prenantes, toutes incapables d'atteindre des objectifs qu'elles ont d'ailleurs mal définis. Chacun agit sinon par réflexe, du moins coup par coup, selon ses intérêts immédiats. Il croît ainsi l'instabilité générale, poussant l'autre à des décisions encore plus hâtives et brutales. Comment « désintensifier » dans ces conditions ? On a vu l'échec des négociations russo-ukrainiennes en avril 2022⁴⁹ : la volonté d'affaiblir un peu plus l'ennemi tout de suite prévalait sur la peur d'une défaite ultérieure.

Ce jeu à somme négative est fondé sur des relations asymétriques, car inégales et nouées à des échelons décalés. L'Ukraine indépendante s'est posée comme pair de ses voisins polonais et russe. Pour la Russie, elle était un élément de l'« étranger proche », l'espace postimpérial et postsoviétique. Parallèlement, la Russie était l'État successeur de l'URSS et aurait voulu à ce titre continuer d'agir à l'échelon international. Elle n'a pourtant plus les mêmes facultés, contrairement aux États-Unis qui gardent une influence économique et des capacités d'action politique et d'intervention militaire dans le monde entier. Ils ne voient que la Chine qui serait capable de leur nuire et ils tentent de contrecarrer sa montée en puissance. Dans cette perspective, le sort de

l'Europe ne les préoccupe guère⁵⁰. L'action américaine ne s'est focalisée sur l'Ukraine que pour remettre la Russie à sa place. Cette dernière a donc besoin de la protection chinoise. Or, Pékin cherche moins à soutenir Moscou qu'à gêner Washington. Si la responsabilité de « l'impérialisme américain » est centrale, ce n'est pas qu'il tire toutes les ficelles, mais qu'il force les autres parties prenantes – alliés comme adversaires – à composer avec ses desseins.

L'asymétrie est encore plus cruelle avec le reste du monde. Les Suds doivent marchander en coulisses avec tel ou tel « grand » pour obtenir un financement, du blé ou une assistance militaire. Seuls quelques « chanceux », telles l'Algérie avec ses hydrocarbures et la Turquie comme puissance pivot, peuvent faire monter les enchères. Les autres forment un marais parlementaire à l'Assemblée générale de l'ONU qui manifeste régulièrement son indocilité à l'Occident. En Europe, et singulièrement en France, on critique beaucoup l'« unilatéralisme ». C'est l'expression du regret de ne pas être consulté. Le mémorandum russe de décembre 2021 était adressé d'abord aux États-Unis. Il faut aussi rappeler le « *Fuck the EU* » américain de 2014 à propos de l'Ukraine⁵¹. Victoria Nuland, la diplomate qui avait prononcé ces paroles, est aujourd'hui numéro quatre au département d'État.

Cet « ordre » mondial d'une instabilité croissante exacerbe les tensions jusqu'au conflit. On repense aux « somnambules », ces chefs d'État qui conduisirent le continent à l'autodestruction en 1914⁵². Plus encore que l'injustice des rapports entre les États, ce sont les conséquences pour les populations

(42) <https://www.blick.ch/fr/news/monde/des-trahisons-en-cause-zelensky-fait-le-menage-dans-ses-services-secrets-id17676104.html>.

(43) https://www.lemonde.fr/international/article/2023/01/24/en-ukraine-des-affaires-de-corruption-ebanlent-le-gouvernement_6159085_3210.html.

(44) https://www.lemonde.fr/international/article/2023/01/25/en-ukraine-volodymyr-zelensky-affiche-sa-bataille-contre-la-corruption-pour-rassurer-la-population-et-les-occidentaux_6159190_3210.html.

(45) https://edition.cnn.com/europe/live-news/russia-ukraine-war-news-1-26-23/h_f2b52e23368e1f8a89c019fcc72de1bb.

(46) <https://fr.euronews.com/2023/02/03/sommet-union-europeenne-ukraine-un-evenement-crucial-pour-lavenir-europeen-de-lukraine>.

(47) https://www.lexpress.fr/monde/les-etats-unis-exhortent-l-ukraine-a-envisager-des-negociations-avec-la-russie_2183823.html.

(48) Bien au contraire: <https://www.foreignaffairs.com/ukraine/how-get-breakthrough-ukraine>.

(49) <https://www.monde-diplomatique.fr/2022/09/DELANOE/65082>.

(50) https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/11/28/america-first-n-etait-pas-qu-un-slogan-trumpiste-mais-une-strategie-assumee-des-etats-unis-quelle-que-soit-l-administration-au-pouvoir_6152022_3232.html.

(51) <https://www.bbc.com/news/world-europe-26079957>.

(52) <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-1-page-216.htm>.

qui choquent. Des millions d'Ukrainiens ont été réveillés en sursaut à l'aube du 24 février par les premières frappes russes. En quelques semaines, ils ont été confrontés à la mort, au froid et à la faim. Dans cette situation inédite et inimaginable, ils ont dû prendre des décisions irréversibles pour eux et leurs proches. D'abord, rester ou fuir ? Dans les premiers mois de guerre, quelque 14 millions d'Ukrainiens (un tiers de la population) ont quitté leur foyer sous la menace des bombardements. Plus de deux millions sont partis vers la Russie, par choix idéologique soit au contraire de force, ou simplement parce que c'était la seule voie d'évacuation ouverte (quitte à repartir vers l'ouest ensuite). À ce jour, il y a 8 millions d'exilés ukrainiens dans l'UE⁵³, essentiellement des femmes et des moins de 18 ans autorisés à quitter le pays mais obligés de laisser maris et pères, mobilisables. Les 5,9 millions de déplacés intérieurs ont perdu leur travail mais doivent tout de même

trouver les moyens de se nourrir et de se loger. Quant aux personnes restées dans les zones prises par les troupes russes, sont-elles des « collabos » en reprenant leur emploi dans les services publics ou en faisant appel aux nouvelles autorités cautionnées par l'occupant ? Parmi les trajectoires de vie percutées par la guerre, il faut aussi compter les 14 000 Russes arrêtés pour avoir immédiatement manifesté contre la guerre⁵⁴ et les centaines de milliers d'autres qui ont quitté leur pays à l'annonce de la mobilisation en septembre.

On lit ici beaucoup d'avis savants et définitifs sur la « passivité » des Russes depuis le début de l'« opération militaire spéciale » il y a un an. A-t-on oublié que les oppositions à la guerre d'Algérie ou du Vietnam ont mis plusieurs années pour devenir un problème politique en France et aux États-Unis ? De plus, les années soixante étaient une période de politisation intense qui a débouché sur la contestation généralisée de

1968, à Paris, à Berkeley et à Prague, et jusqu'à Moscou grâce à quelques dissidents. Aujourd'hui, en Russie, « les intellectuels sont divisés, il n'y a pas de dissidents », selon Alexeï Venediktov⁵⁵. Le constat ne vaut pas qu'en Russie. À l'exception de quelques figures médiatiques complaisantes pour la partie adverse, l'alignement de l'opinion derrière le pouvoir est général. Si cela se comprend en Ukraine, où l'unanimité nationale a été forgée et trempée par l'agression russe, cela interroge le rôle des intellectuels dans les pays occidentaux. Qui aujourd'hui se place « au-dessus de la mêlée » pour mettre en cause « ce jeu puéril et sanglant, où les partenaires changent de place », comme Romain Rolland l'avait fait en 1914⁵⁶ ? ■

.....
(53) <https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine>.

(54) <https://reports.ovdinfo.org/non-a-la-guerre#1>.

(55) https://www.lemonde.fr/international/article/2023/02/13/alexei-venediktov-la-haine-est-entree-au-sein-de-chaque-famille-russe_6161602_3210.html.

(56) https://www.letempsarchives.ch/page/JDG_1914_09_22/5.

L'Ukraine, un tournant dans l'instruction des crimes de guerre ?

Christine DUGOIN-CLÉMENT



À PROPOS DE L'AUTEUR

Christine DUGOIN-CLÉMENT

Christine Dugoin-Clément est chercheuse à la chaire Risque de l'IAE Paris-Sorbonne Business School, à l'Observatoire de l'intelligence artificielle Paris 1 et au Centre de recherche de l'École des officiers de la Gendarmerie Nationale (CREOGN). Ancienne auditrice de l'Institut des hautes études de la défense nationale, ses travaux portent en particulier sur l'Ukraine, la défense, les stratégies d'influence et le cyber. Docteur en sciences de gestion (Paris 1 Panthéon-Sorbonne / Saint-Cyr Coëtquidan), elle se concentre sur la question de la guerre électronique informationnelle. Elle est l'auteur de *Influence et manipulation. Des conflits armés en Ukraine aux guerres économiques modernes* (VA Press, 2021).



CRIME DE GUERRE, OUVERTURE D'ENQUÊTES ET TEMPORALITÉ DES CONFLITS

Le conflit déclenché par la Russie a rapidement pris un tour juridique. En effet, dès février 2022 l'Ukraine, contestant la légalité de l'invasion menée par Moscou et souhaitant que le Kremlin soit reconnu coupable d'agression, introduisait une instance devant la Cour internationale de justice (CIJ) contre la fédération de Russie. Kyiv demandait notamment, avant que la Cour ne se prononce sur le fond de l'affaire, que des mesures conservatoires soient prises afin de prévenir des préjudices irréparables.

Pour mémoire, la CIJ, active depuis 1946, est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations unies (ONU). Ainsi, la CIJ est la juridiction internationale compétente pour trancher les différends survenus dans tous les domaines du droit international entre des États, sous réserve qu'ils aient accepté de se soumettre à sa juridiction. Au cas présent, cet élément est rapidement devenu crucial, aucun des deux États n'ayant expressément reconnu sa compétence.

Le 24 février 2022, la fédération de Russie entamait un mouvement d'invasion des territoires ukrainiens¹. Immédiatement condamnée par les Occidentaux², cette action armée, qualifiée d'« opération spéciale » par Moscou, a été accompagnée de violences militaires. Leur apogée et leur découverte, au moins par l'opinion publique, se situe en avril, moment où ont été découverts les corps, abandonnés dans les rues, d'habitants de Boutcha, ville longtemps occupée par les forces russes qui n'avaient pu prendre Kyiv, distante d'une trentaine de kilomètres³.

Avec une alternance, notamment sur plusieurs réseaux sociaux,

d'informations vérifiées ou erronées, on assiste alors à l'explosion de vidéos et d'annonces révélant l'identité de ces victimes et surtout de celles et ceux qui sont à l'origine de leurs morts.

Avec Boutcha et les découvertes qui allaient suivre, l'Ukraine devient le centre d'un enjeu majeur portant sur la nature des investigations qui peuvent être menées en temps de guerre pour instruire des dossiers relatifs, notamment, aux crimes de guerre. Cet article présentera quelques-uns des points novateurs révélés par cette guerre, qu'il s'agisse de la décision d'ouverture d'enquête ou des méthodes susceptibles d'être mises en œuvre pour instruire les dossiers.

.....

(1) Andrew Osborn et Polina Nikolskaya, « Russia's Putin authorises "special military operation" against Ukraine », *Reuters*, 24 février 2022.

(2) Humeyra Pamuk et Jonathan Landay, « U.N. General Assembly in historic vote denounces Russia over Ukraine invasion », *Reuters*, 3 mars 2022.

(3) William Audureau, Assma Maad, Pascaline David et Pierre Breteau, « Massacre de Boutcha : ce que l'on sait sur la découverte des corps de civils », *Le Monde*, 5 avril 2022.

Par ailleurs, si les cas de crime contre l'humanité, crime de guerre et génocide relèvent de la Cour pénale internationale (CPI), cette juridiction n'a pas vocation à statuer sur des cas d'agression. En revanche, elle a compétence pour traiter des crimes commis par un État partie ou lorsque le conseil de sécurité des Nations unies saisit le procureur. Là encore, bien que ni Moscou ni Kyiv n'aient ratifié le traité de Rome, il reste que, en avril 2014 et en septembre 2015, l'Ukraine a reconnu par deux déclarations la compétence de la CPI sur les crimes de guerre, sur les crimes contre l'humanité et sur le génocide cher à Lemkin à l'origine de la reconnaissance du terme par Nations Unies le 9 décembre 1948 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide⁴ En décembre 2020, dans le prolongement de la saisine et à l'accord donné par le gouvernement ukrainien pour que la CPI puisse enquêter sur les crimes présumés commis sur son territoire depuis le 20 février 2014, le procureur de la Cour a reconnu l'existence d'une base raisonnable permettant de suspecter la commission de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité sur le sol ukrainien⁵. En 2021, avant même le début de l'invasion en février 2022, les tensions, déjà tangibles, se sont manifestées par le déplacement massif de troupes russes vers les frontières ukrainiennes⁶.

Le caractère extrême de l'action militaire engagée par la Russie semble avoir eu un effet accélérateur sur les actions menées par la CPI, structure compétente dans le cas où aucun autre tribunal ne prend en charge les poursuites. Notons qu'elle est aussi la seule cour à même de lever l'immunité du président russe. Au début du mois de mars 2022, Karim Khan, le tout nouveau procureur de la Cour, a fait savoir qu'il déposait⁷ un mémorandum demandant à la présidence l'autorisation

d'ouvrir une enquête. Ce mémorandum sera suivi d'une assignation à la Chambre préliminaire s'agissant de la situation en Ukraine. Un premier point notable tient à l'accélération du processus décisionnel conduisant, alors que le conflit est en cours, et probablement loin de s'éteindre, à la saisine d'une chambre et à l'ouverture d'une enquête.

Cette décision, dont le sens est évident, soulève cependant différentes questions délicates. Si la première, technique, se rapporte aux modalités d'articulations entre la CPI et les juridictions ukrainiennes, une autre est plus fondamentale. En effet, la temporalité de la justice diffère fortement de celle de l'action politique et plus encore de l'action militaire. La rapidité de réaction de la Cour pourrait alors, étant donné les circonstances, apparaître comme une prise de décision qui traduirait une volonté politique, voire une prise de position. En mettant en cause l'impartialité des poursuites et des procès organisés en temps de guerre, cette perception pourrait alors rendre difficile le travail de cette juridiction et fournir à l'État incriminé des arguments pour en contester et en relativiser les conclusions.

COLLECTE DES INDICES ET COLLABORATION ENTRE LES JURIDICTIONS : ENTRE NÉCESSITÉ ET DILEMME

L'instruction d'un dossier de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocides dans un pays où le conflit est en cours constitue une novation et une difficulté supplémentaire : la collecte des indices et des preuves. Bien que le procureur Khan ait déclaré en

mai 2022 que, « en Ukraine, avant toute chose, nous devons rechercher les faits et établir la vérité⁸ », cette tâche est notoirement complexifiée par les conditions peu sûres dans lesquelles les enquêteurs doivent intervenir. Ces conditions extrêmes peuvent parfois les contraindre à quitter précipitamment une zone ou à polluer la collecte des témoignages. Pour que ce nécessaire travail d'enquête puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles, quarante-deux experts ont été dépêchés en Ukraine. Cette équipe, la plus importante jamais mobilisée par la CPI, rassemble des experts de plusieurs pays européens et, notamment, des enquêteurs scientifiques de la Gendarmerie nationale.

Côté ukrainien, selon Dmytro Kuleba, ministre des Affaires étrangères, la possibilité que des auteurs de crimes de guerre puissent être traduits en justice constitue un signal très fort. Cependant, parallèlement au travail de la CPI, l'Ukraine instruit plusieurs procès. Celui du sergent Chichimarine, soldat russe de 21 ans condamné à la prison à perpétuité le 18 mai 2022 après avoir reconnu avoir tué un civil signait le début de ces procès. Le cas de ce sergent ne serait que l'un des 12 000 à 13 000 dossiers ouverts par le parquet ukrainien après seulement quelques mois d'offensive russe⁹. Si, le 31 mai, deux soldats russes ont écopé de onze ans et demi de prison pour « violation des lois et coutumes de la guerre », d'autres ont récemment encore fait l'objet de condamnations¹⁰. Ces décisions de justice font écho aux déclarations, fin mai, de la procureure générale ukrainienne pendant une conférence de presse à La Haye : Iryna Venediktova, limogée depuis par le président ukrainien en raison de liens trop étroits entre la Russie et de nombreux membres de son service¹¹, a indiqué que le parquet

(4) Lemkin, R. (1947). Genocide as a crime under international law. *American Journal of International Law*, 41(1), 145-151.

(5) CPI, Déclaration du procureur de la Cour pénale internationale, Mme Fatou Bensouda, au sujet de la conclusion de l'examen préliminaire de la situation en Ukraine, 11 décembre 2020.

(6) Christine Dugoin-Clément, « Ukraine-Russie : entre intimidations et risque de conflit de grande ampleur », *The Conversation*, 18 avril 2021.

(7) CPI, La présidence de la CPI assigne la situation en Ukraine à la Chambre préliminaire II, communiqué de presse, 2 mars 2022.

(8) Stéphanie Maupas, « Karim Khan, procureur de la CPI : « En Ukraine, avant toute chose, nous devons rechercher les faits et établir la vérité. » », entretien, *Le Monde*, 14 mai 2022.

(9) « Guerre en Ukraine : un soldat russe condamné à perpétuité pour crime de guerre », *L'Express*, 23 mai 2022.

(10) Irina Saliï, « Ukraine. Quatre soldats russes condamnés pour torture », *Justice Info*, 23 janvier 2023.

(11) « Ukraine. Le Parlement approuve le limogeage du chef des services de sécurité et de la procureure générale », *France Info /AFP*, 19 juillet 2022.

général avait identifié plus de six cents suspects russes et avait engagé des poursuites contre environ quatre-vingt d'entre eux¹².

Enfin, si la CPI constitue une tête de pont, plusieurs pays, notamment européens, ont ouvert des enquêtes relatives à des exactions commises au détriment de leurs ressortissants nationaux sur le sol ukrainien.

Ces particularités, comme les nécessaires coopérations à organiser et la multiplicité des enquêteurs et des éléments de preuves à vérifier, entraînent une démultiplication des flux de documents produits, qu'il s'agisse d'images satellitaires, de photos, de vidéos, d'enregistrements, ou encore de témoignages qui doivent tous être minutieusement vérifiés, analysés et conservés.

Afin d'optimiser les coopérations, Eurojust, l'agence européenne chargée de la coopération judiciaire en matière pénale, a été saisie pour mettre en place une équipe dont l'objectif sera de coordonner le travail des différents parquets nationaux¹³ et de faciliter le partage d'informations et la sécurisation de leur stockage. Cette équipe multinationale a également permis la signature d'un accord avec le bureau du procureur de la CPI¹⁴ qui lui donne accès à ces documents pour optimiser les procédures.

LA RIPOSTE RUSSE

Bien évidemment, la Russie a rapidement organisé une riposte sur le plan juridique. Ainsi, le Comité d'enquête de la fédération de Russie, instance, qui, directement placée sous l'autorité du président, traite

les dossiers relatifs aux opposants politiques, a fait savoir qu'elle se saisissait de dossiers impliquant des militaires ukrainiens¹⁵. Selon les communications figurant sur son site internet, également quelques mois après le début de la guerre, le Comité dit avoir d'ores et déjà enregistré plus de mille affaires, ouvert des enquêtes pour trois cent cinquante d'entre elles, et lancé plusieurs procédures contre une vingtaine de militaires ukrainiens.

À cette institution s'ajoutent celles des républiques populaires autoproclamées de Donetsk (RPD) et Lougansk (RPL), qui répondent aux demandes russes. En RPD, le premier verdict, rendu par la « Cour suprême de la république de Donetsk » en juin 2022, a condamné à mort trois combattants étrangers¹⁶. Étant donné que de nombreux prisonniers ukrainiens sont détenus en RPD et en RPL, ces jugements expéditifs pourront être multipliés et servir de contrepoids aux décisions ukrainiennes et à celles de la CPI.

ENTRE RÉSEAUX INFORMELS DE VOLONTAIRES ET STRUCTURES INTERNATIONALES : QUELLE ARTICULATION ?

La particularité de l'instruction de ces dossiers de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide en Ukraine tient notamment aux évolutions techniques et à l'émergence de communautés spécialisées dans l'analyse de documents accessibles en source ouverte. L'OSINT, (*open*

source intelligence) consiste à relever les éléments postés sur internet, notamment les contenus diffusés sur les différents réseaux sociaux, afin d'en vérifier la véracité¹⁷. Si la méthode n'est pas nouvelle et peut remonter au FMBS créé par Roosevelt en 1941¹⁸, cette pratique a décuplé avec l'explosion de la numérisation et la prolifération des diffusions de contenus et d'informations. Dans le cas de l'Ukraine, une importante communauté s'est structurée à partir de 2014. En étudiant les publications afférentes au conflit syrien, dans lequel les forces russes étaient également impliquées, on se rend compte qu'elle s'est considérablement renforcée et a pu accroître les compétences des intervenants et leurs réseaux. Avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, c'est la première fois que des communautés de volontaires, dont beaucoup travaillent sous pseudonyme, effectuent un travail de masse de vérification de contenus et d'informations susceptibles de devenir des éléments de preuves. Si cette ressource est particulièrement précieuse, elle peut également soulever une difficulté au regard de la coordination et de la qualité des preuves. En effet, cette communauté travaille avec ses propres méthodes, dont la plupart s'appuient sur des outils *open source* et, si l'exploitabilité des données obtenues doit être prouvée pour qu'elles soient approuvées par la communauté, elles peuvent être irrecevables dans une cour de justice. Par ailleurs, leurs activités peuvent parfois concourir à polluer la collecte de preuves dans la mesure où elles pourraient influencer les témoignages recueillis. Enfin, et cela a pu être observé à Boutcha¹⁹, l'émotion suscitée par les crimes observés peut inciter des membres de cette communauté à divulguer au public des identités de personnes

(12) European Union Agency for Criminal Justice Cooperation, Estonia, Latvia and Slovakia become members of joint investigation team on alleged core international crimes in Ukraine, conférence de presse, 31 mai 2022.

(13) European Union Agency for Criminal Justice Cooperation, Eurojust supports joint investigation team into alleged core international crimes in Ukraine, conférence de presse, 28 mars 2022.

(14) European Union Agency for Criminal Justice Cooperation, ICC participates in joint investigation team supported by Eurojust on alleged core international crimes in Ukraine, 25 avril 2022.

(15) The Investigative Committee of Russia, Criminal cases being investigated by the Russian IC MID office for investigation of crimes related to application of prohibited means and war methods.

(16) Iris Lambert, *La Croix*, 10 juin 2022. <https://www.la-croix.com/Monde/A-Donetsk-peine-mort-combattants-etrangeurs-2022-06-10-1201219370>

(17) « Invasion russe de l'Ukraine. L'heure de gloire de l'OSINT », *The Conversation*, 24 juillet 2022.

(18) Anthony Olcott, *Open Source Intelligence in a Networked World*, A&C Black, 2012.

(19) *L'Express*, 7 avril 2022. https://www.lexpress.fr/monde/europe/guerre-en-ukraine-ce-que-l-on-sait-du-boucher-presume-de-boutcha-azatbek-omurbekov_2171298.html

soupçonnées d'être impliquées dans des atrocités, les livrant de fait à une chasse à l'homme et à une justice expéditive, en dehors de tout procès équitable conforme aux normes juridiques.

En fin de compte, il est clair que l'invasion de l'Ukraine par la Russie entraîne des conséquences au regard des procédures de poursuite des criminels de guerre et bouscule le modus operandi de la CPI. Ces circonstances est nouveau, qu'il s'agisse de la conduite d'enquêtes alors qu'un conflit est en cours ou de la pluralité des éléments qui, issus de la numérisation de la société et de l'explosion des moyens de communication, doivent être vérifiés par des enquêteurs et des experts éprouvés. Enfin, la participation très active de la société civile, notamment des communau-

tés d'OSINT, implique le déploiement de nouvelles articulations et surtout de nouveaux modes de coordination.

Si ces nouvelles collaborations se concrétisent d'ores et déjà dans plusieurs accords signés entre les institutions, elles se traduisent également par la mise à disposition d'experts de différents pays envoyés sur le terrain pour permettre à la CPI de mener ce travail d'enquête, rendu encore plus délicat par le conflit en cours.

Il n'en reste pas moins que l'on assiste aussi à une contre-offensive russe destinée à contester les résultats obtenus et à discréditer l'action de la CPI et des instances occidentales. Il est également fort probable que l'on assistera à des tentatives de marchandage russes

inavouées au moyen de jugements rendus en réponse aux décisions de la CPI et des institutions européennes. Là encore, il sera nécessaire que ces structures optimisent leur coordination, y compris avec une Ukraine qui, en prise directe avec le conflit, est plus sujette à ressentir des émotions que le Kremlin pourra être tenté d'utiliser dans des campagnes informationnelles ■

Rôle et enjeux d'une cellule de gestion de crise migratoire

La création de la cellule Ukraine au sein de la direction générale des étrangers en France (DGEF)

Paola GUEZE



À PROPOS DE L'AUTEUR

Paola GUEZE

Diplômée d'un master 2 en droit et contentieux de l'Union européenne (Université Paris II Panthéon-Assas) et d'un Master of Laws (LL.M) en droit allemand (Universität Passau).

Expérience d'un an au Secrétariat général des affaires européennes (secteur juridique) suivie d'un stage à la Cour de justice de l'Union européenne (cabinet de M. le juge Kumin).

Actuellement chargée de mission gestion des crises migratoires auprès de la direction de l'immigration, DGEF, ministère de l'Intérieur.



Le 24 février 2023 a marqué la première année de l'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes. Dans le contexte des déplacements massifs des populations fuyant la guerre en Ukraine, le Conseil de l'Union européenne (UE) a activé pour la première fois, par la décision d'exécution 2022/382 du 4 mars 2022¹, le dispositif de protection temporaire prévu à l'article 5 de la directive 2001/55/CE du 20 juillet 2001². L'application de ce mécanisme visant à octroyer aux personnes concernées une protection internationale immédiate, initialement pour une durée d'un an,

a finalement été prolongée jusqu'en mars 2024³.

En réponse à l'activation de ce dispositif, une instruction interministérielle apportant des indications précises sur le champ d'application de la protection temporaire en France, sa durée, les droits attachés à son bénéficiaire et son lien avec la protection internationale a été cosignée le 10 mars 2022⁴. Transmise aux préfets, à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et aux agences régionales de

santé, elle a permis aux différents acteurs concernés d'appréhender rapidement ce nouveau mécanisme.

Les préfets, chargés de la dimension opérationnelle de gestion de la crise, ont ainsi mobilisé les services et opérateurs de l'État, les collectivités territoriales (régions, départements et communes) et les associations pour organiser une réponse d'accueil concrète. Là où les flux ont été les plus importants, les centres opérationnels des préfetures ont été activés (par exemple, dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Moselle ou encore à Paris). L'accès rapide aux droits a également été permis par la mise en place de sas d'accueil, devenus de véritables plateformes (*hub*) dans les métropoles principalement concernées où les préfetures ont installé des guichets uniques permettant de recevoir plusieurs centaines de personnes par jour (Paris, Marseille, Nice, Lyon et Strasbourg).

En outre, par décision du 9 mars 2022, la cellule interministérielle de crise (CIC) Ukraine, placée sous

.....

(1) Décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire.

(2) Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil.

(3) Le 10 octobre 2022, la commissaire des affaires intérieures, Ylva Johansson, a annoncé la prorogation de la protection temporaire jusqu'en mars 2024 pour les personnes déplacées en provenance d'Ukraine (voir communiqué de presse de la Commission).

(4) Instruction interministérielle NOR : INTV2208085J du 10 mars 2022 relative à la mise en œuvre de la décision du Conseil de l'Union européenne du 4 mars 2022, prise en application de l'article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001.

l'autorité du Premier ministre et animée par le ministre de l'Intérieur, a été activée.

D'un point de vue juridique, le statut de la protection temporaire a nécessité une évolution des dispositifs de droit commun existants. À ce titre, les services métiers de la direction de l'immigration de la DGEF, notamment la sous-direction du séjour et du travail, ont été fortement mobilisés dans le cadre de l'adoption de plusieurs instructions et décrets qui complètent le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

Enfin, en appui des préfets, une cellule dédiée de la DGEF, composée de trois agents, a également été constituée dans un contexte d'urgence. Pour rappel, la DGEF est chargée au sein du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de la politique d'immigration, d'asile, d'intégration et d'accès à la nationalité française. Directement rattachée à la direction de l'immigration, qui participe notamment à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques concernant l'entrée, le séjour et le travail des ressortissants étrangers, la cellule Ukraine œuvre à la bonne application des règles relatives à la protection temporaire, principalement sous l'angle du droit au séjour.

Forte de son expérience acquise depuis mars 2022, la cellule Ukraine de la DGEF assure ainsi plusieurs missions se rapportant à l'application du mécanisme inédit destiné aux personnes déplacées d'Ukraine: suivi statistique et administratif des personnes déplacées d'Ukraine, réponses aux interrogations des préfetures sur le droit au séjour et au travail et coordination interservices sur les questions relatives à la protection temporaire.

SUIVI STATISTIQUE ET ADMINISTRATIF DES PERSONNES DÉPLACÉES D'UKRAINE

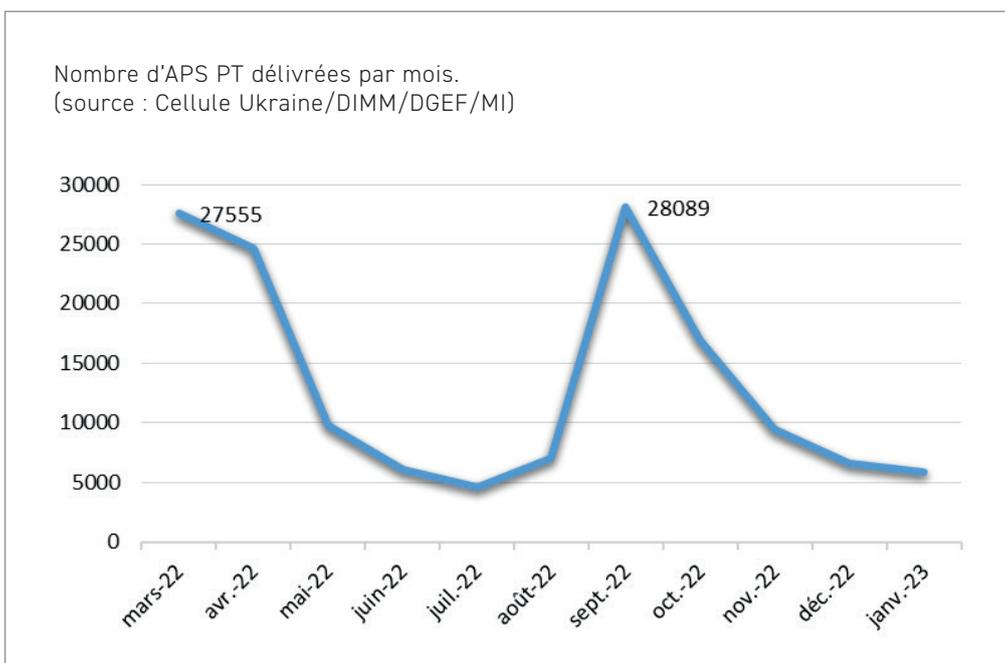
Les personnes déplacées d'Ukraine bénéficient d'une autorisation provisoire de séjour (APS) d'une durée de six mois, renouvelable de plein droit pendant toute la durée de validité de la décision du Conseil. La délivrance d'une APS portant la mention « bénéficiaire de la protection temporaire » est accompagnée d'une allocation équivalente à celle versée par l'OFII aux demandeurs d'asile (ADA), d'une couverture santé ainsi que du droit d'exercer une activité professionnelle. Quant aux mineurs, ils ne reçoivent pas d'APS car ils

n'ont pas besoin de document pour justifier de la régularité de leur séjour en France.

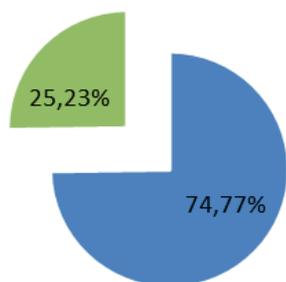
La cellule Ukraine assure la traçabilité des données liées aux documents de séjour édités dans le cadre de la protection temporaire, et procède à leur analyse statistique. Diffusé ensuite à différents acteurs de la crise en France (ministère de l'Intérieur, DGEF, CIC Ukraine, OFII, préfetures...) et au sein de l'UE (Commission européenne, agences européennes...), ce travail de suivi permet de mesurer le nombre de personnes présentes sur le territoire national au titre de la protection temporaire.

Depuis mars 2022, plus de 88 000 personnes ont bénéficié d'une APS en réponse à une première demande de protection temporaire. Pour autant, dans la mesure où seules les personnes majeures se voient délivrer un document de séjour, ces données ne correspondent pas au total des personnes déplacées d'Ukraine présentes en France.

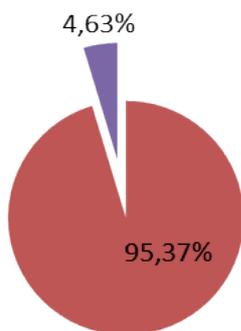
Les APS « protection temporaire » ont massivement été délivrées entre le 10 mars et le début du mois d'avril 2022. Les premiers renouvellements des titres, qui sont valables six mois, sont donc intervenus à compter



Répartition géographique des APS PT délivrées (source : Cellule Ukraine/DIMM/DGEF/MI)



■ Femmes ■ Hommes

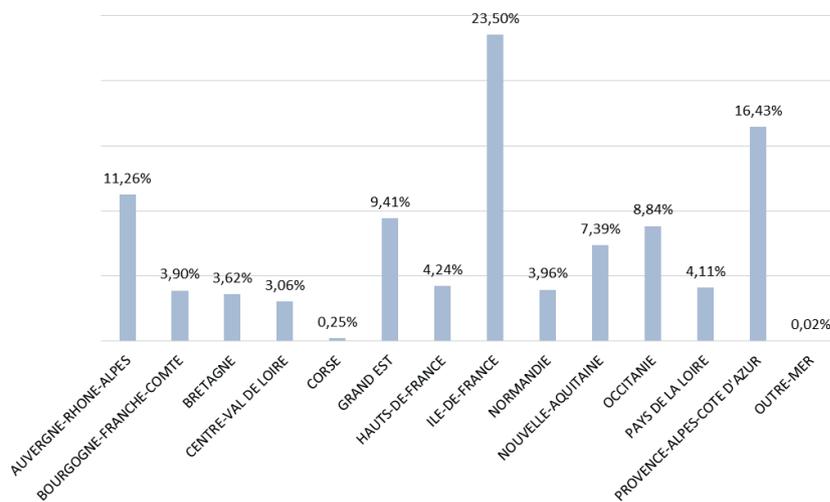


■ Ukrainiens ■ Autres

du mois de septembre 2022 et une nouvelle échéance se dessine en mars 2023.

Par ailleurs, les données recueillies permettent de constater qu'en raison notamment de la mobilisation des hommes sur le front ukrainien, les bénéficiaires de la protection temporaire sont très majoritairement des femmes (75 %). Une part minoritaire de ces bénéficiaires correspond à des ressortissants de pays tiers autres que l'Ukraine (4,6 %).

Répartition des bénéficiaires de la PT par sexe et par nationalité (source : Cellule Ukraine/DIMM/DGEF/MI)



En outre, les régions ayant reçu le plus grand nombre de demandeurs sont les régions Île-de-France (23,5%), Provence-Alpes-Côte d'Azur (16,4%) et Auvergne-Rhône-Alpes (11,2%).⁵

Enfin, la décision du Conseil de l'Union européenne activant le mécanisme de protection temporaire prévoit également la création d'un outil d'échange de données au niveau européen. Les données relatives à la protection temporaire au sein de chaque État membre sont téléchargées sur une plateforme et permettent de détecter les doubles enregistrements (*hits*). Des hits sont générés lorsqu'une personne est déjà enregistrée au titre de cette protection au sein d'un autre État membre.

Grâce à cet outil, la cellule Ukraine de la DGEF communique avec les différents États afin d'obtenir des informations sur la situation des personnes enregistrées deux fois. Dans le cas où les intéressés ne résident plus en France, la cellule informe les préfectures compétentes en vue de l'abrogation de l'APS et des droits qui y sont attachés.

RÉPONSES AUX INTERROGATIONS DES PRÉFECTURES SUR LE DROIT AU SÉJOUR

Dans un contexte de gestion de crise et de mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel, les préfectures peuvent s'appuyer sur un service dédié, notamment au soutien juridique.

Une messagerie fonctionnelle destinée à recevoir les questions des services préfectoraux a été mise en place. L'intérêt de ce soutien a rapidement été confirmé : depuis sa création, la cellule a traité plus de mille demandes, de sollicitations portant sur des cas individuels à des interrogations conduisant à identifier des difficultés plus structurelles.

La direction de l'immigration a ainsi pu être informée de difficultés relatives au droit au séjour, pour lesquelles elle a diffusé des directives à l'ensemble des préfets. Depuis mars 2022, la DGEF a publié vingt-huit messages d'information qui ont permis d'éclairer, au bénéfice des

(5) Données actualisées au 1^{er} février 2023.

équipes préfectorales, l'application du mécanisme de protection temporaire.

Pour exemple, en réponse aux sollicitations des préfetures sur ce sujet, la DGEF a pris des mesures en faveur de ressortissants de pays tiers effectuant leurs études en Ukraine, déplacés en France et non éligibles au dispositif de protection temporaire. En leur permettant, sous certaines conditions dérogatoires, de poursuivre leurs études grâce à un titre de séjour « étudiant », leur séjour en France a pu autant que de besoin être stabilisé par une autre voie que la protection temporaire.

Les interrogations des services préfectoraux ont également permis à la DGEF de clarifier les règles applicables aux bénéficiaires de la protection temporaire lorsque ceux-ci souhaitent voyager au-delà de nos frontières. Ces personnes peuvent circuler hors de l'espace Schengen munis de leur passeport biométrique et de leur APS en cours de validité, sans que cela ait de conséquence sur la protection accordée en France.

Enfin, les rapports des préfetures ont permis d'élaborer un outil désormais fondamental pour leur travail quotidien. En lien avec la CIC Ukraine, la direction de l'immigration a rédigé

une foire aux questions (FAQ) dont le contenu est régulièrement mis à jour. Cette FAQ comporte actuellement soixante-deux réponses apportant des indications concrètes sur divers sujets : périmètre et condition de la protection temporaire, modalités de délivrance des APS, hébergement et accueil des bénéficiaires ou encore droits associés au dispositif.

COORDINATION INTERSERVICES SUR LES QUESTIONS RELATIVES À LA PROTECTION TEMPORAIRE

La gestion de la crise migratoire place la direction de l'immigration au cœur d'un processus de coordination d'ampleur associant les autres directions métiers de la DGEF (direction de l'asile et direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité), ainsi que ses opérateurs. La cellule Ukraine assure la centralisation et le partage des informations liées à l'arrivée et à l'accueil des personnes déplacées sur le territoire national. À ce même titre, elle prépare et participe aux différentes réunions consacrées à ces enjeux.

La cellule est aussi régulièrement amenée à apporter son expertise pour les travaux initiés par des organes extérieurs (Commission européenne, représentation permanente de la France auprès de l'UE, administrations françaises, ou encore médias).

Au regard de sa spécialisation et des connaissances acquises sur l'application du dispositif depuis le début du conflit, la cellule Ukraine constitue donc le point de référence pour les questions relatives à la protection temporaire en France.

Sous l'impulsion du Conseil de l'UE, les services de l'État ont dû réagir aux conséquences de la guerre en Ukraine. Au regard du caractère inédit du dispositif, et dans le cadre de la gestion de la crise, la mise en place d'une cellule spécialisée au niveau de la direction de l'immigration a constitué une réponse pertinente en matière de suivi des personnes déplacées, d'accompagnement et de diffusion des instructions aux administrations déconcentrées ■



POINT DE VUE

LA GUERRE EN UKRAINE ET SES RÉFUGIÉS : CECI N'EST PAS UNE CRISE MIGRATOIRE

Matthieu TARDIS



Matthieu TARDIS

Matthieu Tardis est expert des politiques d'asile et d'immigration en France et dans l'Union européenne et travaille également sur l'intégration des personnes exilées. Diplômé de l'Institut des hautes études européennes de l'Université de Strasbourg, il a été chercheur au Centre migrations et citoyennetés de l'Institut français des relations internationales (Ifri) de 2015 à 2023.

Il enseigne les migrations internationales à Sciences Po Lille. Depuis avril 2023, il codirige Synergies migrations, organisation qui allie recherche-action, dialogue entre les acteurs de l'asile et de l'immigration et expérimentation de projets innovants.

Les crises se succèdent à un rythme effréné et les Européens en subissent de plus en plus les effets. Avec l'invasion russe de l'Ukraine, c'est désormais la guerre qui est de retour en Europe. Conséquence inévitable, les déplacements de population ont atteint un niveau que le continent n'avait pas connu depuis 1945. En quelques mois, près de 19 millions de personnes ont franchi la frontière ukrainienne puis ont effectué des allers-retours entre l'Ukraine et le reste de l'Europe. Au 21 février 2023, le Haut-Commissariat des Nations unies (HCR) comptait 8 millions de réfugiés ukrainiens en Europe¹, dont 4 millions disposaient d'un statut de protection temporaire dans un des États membres de l'Union européenne (UE).

En comparaison, ce qui a été appelé hâtivement la « crise des réfugiés de 2015 » semble presque dérisoire puisque seulement un million de personnes ont tenté de trouver

refuge en Europe, principalement *via* la Grèce et dans une moindre mesure l'Italie. Pourtant, les gouvernements européens gardent un souvenir douloureux de ces quelques mois entre août 2015 et mars 2016 pendant lesquels plus de 100 000 personnes débarquaient mensuellement sur les îles de la mer Égée pour ensuite poursuivre leur périple à pied jusqu'en Allemagne et en Suède. Cette période a laissé des traces profondes, notamment une défiance entre les États membres, que chacun tente d'éviter à nouveau en essayant de prévenir de nouvelles arrivées massives en élaborant des accords avec les pays voisins de l'Europe².

Heureusement, les tensions de 2015 n'ont pas ressurgi avec l'arrivée de millions d'Ukrainiens. Limitrophe à l'Ukraine, l'UE ne pouvait qu'accueillir et protéger ces réfugiés puisque aucun pays de transit ne pouvait s'en occuper. Cet accueil s'est organisé avec un rare esprit de coopération et de concorde des gouvernements et des institutions européennes. De fait, la rhétorique de « crise des réfugiés », et encore moins de « crise migratoire », a été peu utilisée par les responsables politiques et les médias. Un an après le début du conflit, l'accueil des déplacés d'Ukraine n'a pas provoqué le même traumatisme qu'en 2015, bien au contraire.

L'accueil des déplacés d'Ukraine constitue-t-il ainsi un modèle de gestion d'une crise que nous pourrions qualifier de migratoire ? Cet article tente d'identifier quelques éléments de réflexion et de tirer les leçons de cette année exceptionnelle en Europe en matière de protection des personnes réfugiées.

(1) Voir les données mises à jour sur le site du HCR (Portail opérationnel Crises de réfugiés).

(2) La déclaration entre le gouvernement turc et l'UE du 16 mars 2016, communément appelée le « deal UE-Turquie », constitue un modèle de partenariat avec un pays tiers en matière de gestion des flux migratoires. La Turquie s'est engagée à empêcher le départ des réfugiés et des migrants de son territoire et à réadmettre ceux qui arriveraient en Grèce. En contrepartie, l'UE a promis 6 milliards d'euros pour améliorer les conditions de vie des réfugiés syriens en Turquie ainsi que la réouverture des négociations d'adhésion de la Turquie dans l'UE et la libéralisation des visas pour les ressortissants turcs.

L'Europe entre dans le XXI^e siècle des réfugiés

À une situation exceptionnelle, l'UE a répondu avec des mesures historiques. Dès le 4 mars 2022, les États membres ont décidé d'activer une directive de 2001 permettant d'octroyer une protection temporaire aux Ukrainiens. Cette directive, adoptée au lendemain des guerres des Balkans, n'avait jamais été appliquée à ce jour, pas même en 2015. Le dispositif d'accueil des Ukrainiens est d'ailleurs à contre-courant des tendances des politiques d'asile et d'immigration depuis deux décennies. Les Ukrainiens bénéficient de contrôles allégés aux frontières extérieures de l'UE, d'une libre circulation sur le territoire européen pendant trois mois et donc du choix de leur pays d'accueil et d'un accès immédiat à une protection et aux droits afférant, dont l'accès au marché du travail. En d'autres termes, ils ne subissent pas les procédures de filtrage – et de limitation de liberté – aux frontières, ni le système Dublin, qui assigne au pays de premier accueil et de période probatoire la procédure d'asile, pendant laquelle les droits sont limités.

Si la décision d'appliquer la protection temporaire est politique, elle est aussi pragmatique face à l'ampleur des déplacements dans un temps aussi court. En fait, l'UE est en train de vivre ce que d'autres régions du monde connaissent depuis le début du XXI^e siècle, à savoir des déplacements massifs et subits de populations provoqués par un conflit ou par l'effondrement d'un pays. La Turquie et le Liban ont connu cette situation avec la guerre en Syrie, l'Ouganda avec les Soudanais du Sud ou la Colombie avec les Vénézuéliens. À chaque fois, la reconnaissance d'une protection de groupe apparaît comme la solution la plus rationnelle, car elle permet d'éviter qu'un nombre trop important de personnes ne se retrouve dans une situation de précarité juridique ou n'engorge les systèmes d'asile quand ils existent. C'est ce qu'on fait la Turquie en reconnaissant également une protection temporaire aux Syriens et la Colombie en régularisant 1,7 million de Vénézuéliens³.

Les Européens se rendent compte qu'ils étaient jusqu'à présent protégés de ces phénomènes alors que le nombre de réfugiés dans le monde a doublé au cours de la dernière décennie. À la veille de la guerre en Ukraine, 83 % des réfugiés vivaient dans les pays en voie de développement. En 2022, cette réalité du monde a donc rattrapé l'Europe. Celle-ci a fait des choix similaires pour répondre à la situation des déplacés en appliquant une protection collective sans examen de la situation personnelle de chaque Ukrainien.

Crises migratoires ou urgences humanitaires ?

Le cadre à la fois protecteur – l'accès immédiat à un titre de séjour et aux droits – et libéral – liberté d'entrée et du

choix du pays d'accueil – a certainement contribué à éviter une nouvelle crise migratoire dans l'Union européenne, en tout cas le retour d'images de migrants perdus sur les routes d'Europe et bloqués aux frontières. Il est possible que les États européens qui reçoivent le plus d'Ukrainiens ne partagent pas cet avis étant donné que le libre choix du pays d'accueil empêche une répartition équitable des réfugiés en Europe. C'est notamment le cas de l'Allemagne qui, pour la deuxième fois en une décennie, a accueilli un million de personnes. Certes, mais les tentatives de mieux contenir, voire d'empêcher les mouvements secondaires en Europe en 2015, n'ont-elles pas abouti au même résultat aux prix de nombreuses souffrances pour les migrants et de tensions entre les États membres ?

Le profil des déplacés ukrainiens a été invoqué pour justifier la différence de traitement avec les autres nationalités d'exilés. Ce sont majoritairement des femmes et des enfants, des victimes de la guerre, donc de « vrais réfugiés ». Ce sont des Européens donc supposés plus proches de « nous » culturellement. Ils seraient plus éduqués donc plus facilement « intégrables » sur le marché de l'emploi, et de manière générale dans les sociétés européennes. Qui plus est, ces réfugiés-là n'ont pas envie de s'installer mais de retourner en Ukraine dès que le conflit cessera. Les déclarations du Premier ministre bulgare sont d'ailleurs éloquentes quant à la perception de l'accueil des Ukrainiens et des autres : « Ce ne sont pas les réfugiés auxquels nous sommes habitués [...] Ces gens sont des Européens. [...] Ces gens sont intelligents, ils sont éduqués. [...] Ce n'est pas la vague de réfugiés à laquelle nous avons été habitués, des gens dont nous n'étions pas sûrs de l'identité, des gens dont le passé n'était pas clair, qui auraient même pu être des terroristes⁴. »

Ce type de propos en dit davantage sur leurs auteurs que sur les personnes dont ils parlent, et encore davantage sur leur méconnaissance du régime mondial de protection des réfugiés. Rappelons que 48 % des réfugiés dans le monde sont des femmes et des filles et que 41 % sont des enfants. Il s'agit d'une population que nous voyions moins en Europe jusqu'à présent en raison des dangers de la route migratoire pour atteindre le continent faute de voies légales suffisantes. Si les réfugiés trouvent généralement asile dans un pays limitrophe aux leurs, c'est généralement autant par manque de ressources et de temps pour effectuer les longues procédures de demande de visa que par besoin d'être les plus proches de chez eux dans l'espoir d'y revenir. Les Ukrainiens ne dérogent pas à cette règle, même s'ils auront tendance à s'envisager à plus long terme dans leur pays d'accueil au fur et à mesure que la guerre perdure. Nous en savions peu sur les profils socio-professionnels des Ukrainiens avant leur arrivée et, faute d'enquêtes approfondies au niveau européen, nous en savons encore moins sur les profils des autres exilés. Mais il faut souligner que le diplôme n'est pas un gage d'insertion professionnelle. Au contraire, il est facteur de frustration liée au déclassement professionnel tant les freins à une embauche rapide sont importants, notamment la maîtrise de la langue du pays d'accueil et

.....
(3) Alexandra Castro, « La protection temporaire dans le monde : une réponse ordinaire à des situations d'exil exceptionnelles », Les notes de l'Ifri, février 2023.

(4) R. Brito, « Europe welcomes Ukrainian refugees — others, less so », AP News, 28 février 2022.

la reconnaissance des qualifications⁵. Quant à l'argument culturel, il sort du champ d'expertise de l'auteur de cet article. Cet argument sort également du champ du droit international et européen des réfugiés, qui prévoit son application de manière universelle et sans discrimination.

L'empathie dont ont fait preuve les ressortissants européens à l'égard des Ukrainiens est naturelle et légitime. Elle s'est traduite par une solidarité sans précédent dont la forme la plus aboutie a été d'accueillir des déplacés au sein de leurs foyers. Le fait que les discours politiques et le traitement médiatique aient donné une image plus humaine des déplacés ukrainiens a facilité cet essor de solidarité. En fin de compte, cette crise n'a pas été présentée comme une « crise des réfugiés » et encore moins comme « une crise migratoire ». Elle a été surtout traitée comme une urgence humanitaire.

À l'inverse, d'autres événements récents ont été qualifiés de « crises migratoires » de manière excessive alors qu'ils n'impliquaient qu'un nombre limité de personnes migrantes. C'est par exemple le cas en novembre 2021 lorsque plusieurs milliers de personnes, la plupart originaires d'Afghanistan, d'Irak ou de Syrie, se sont rassemblées à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne en vue de forcer l'entrée sur le territoire polonais. Selon l'UE et la Pologne, cette opération a été orchestrée par les autorités biélorusses en signe de représailles aux sanctions européennes consécutives à la réélection frauduleuse du président Loukachenko.

Contrairement aux messages répétés dans les médias, il ne s'agissait pas d'une crise migratoire mais bien d'une crise géopolitique dans laquelle des personnes exilées ont été utilisées comme des accessoires. Il ne faut pas se tromper de diagnostic afin d'identifier les réponses les plus appropriées. Or, la réponse du gouvernement polonais a contribué à aggraver la crise humanitaire en envoyant 10 000 soldats – pour faire face à 15 000 migrants coincés dans la forêt – et en interdisant aux journalistes et aux ONG de se rendre dans la zone frontalière. L'accent mis sur la composante migratoire de cette crise – qui continue à se produire – a certainement renforcé la crainte et l'anxiété au sein des populations européennes.

Les leçons de l'accueil des déplacés d'Ukraine

S'il y a d'autres enseignements à tirer de l'accueil des déplacés d'Ukraine, c'est que les gouvernements ne peuvent pas maîtriser tous les déplacements, et encore moins les empêcher, et qu'ils ont besoin du soutien du reste de la société pour répondre avec agilité et rapidité aux situations humanitaires les plus urgentes. Les

associations ont toujours joué ce rôle. Ce qui est plus inhabituel en 2022 est l'impressionnant engagement de simples citoyens, du secteur privé et des collectivités.

Des centaines de milliers d'Européens ont donné des vêtements, des vivres et de l'argent, ont hébergé des Ukrainiens, et sont même aller les chercher à la frontière polonaise. Les entreprises et le secteur philanthropique n'ont jamais octroyé autant de fonds aux organisations humanitaires, parfois au détriment d'autres crises dans le monde. Leurs contributions n'ont pas été que financières. Par exemple, la gratuité des transports décidée par de nombreuses compagnies nationales de ferroviaires a facilité l'organisation du transit des Ukrainiens sur le territoire européen. Les collectivités, en particulier les municipalités, ont joué un rôle essentiel pour organiser l'hébergement d'urgence et coordonner les acteurs humanitaires sur le terrain. Autrement dit, une organisation de crise s'est mise en place de manière très spontanée sans attendre les instructions des gouvernements nationaux, ce que nous avons commencé à constater lors des premières semaines de confinement en 2020.

Alors que l'Europe entre dans une époque de crises répétées et protéiformes, les sociétés européennes font preuve non seulement de résilience mais aussi d'humanisme et de citoyenneté. C'est une excellente nouvelle pour les pouvoirs publics qui peuvent compter sur des acteurs variés pour contribuer à répondre aux situations d'urgence. Toutefois, cela doit attirer l'attention des gouvernements sur deux points. Premièrement, les États doivent laisser suffisamment d'autonomie à la société civile pour qu'elle puisse s'organiser. Deuxièmement, l'urgence fait souvent ressortir les besoins à plus long terme. L'accueil des déplacés d'Ukraine a révélé la nécessité d'investir dans le logement, les crèches, le système scolaire dans de nombreux pays européens. Un an après le début de la guerre et alors que les perspectives de paix rapide s'éloignent, l'accueil des déplacés ukrainiens entre dans une nouvelle phase, celle de l'inclusion dans les pays européens. Les Européens ont montré qu'ils savaient collectivement répondre à l'urgence. Il reste désormais à relever le défi de la cohésion sociale pour que le bel élan de générosité de 2022 ne se transforme pas en rejet et exclusion ■

(5) Voir notamment S. Bilong et F. Salin, « L'emploi des personnes réfugiées : des trajectoires professionnelles aux politiques de recrutement des entreprises », Les études de l'Ifni, février 2022.



FORMATION

35^e SESSION NATIONALE SÉCURITÉ ET JUSTICE 2023-2024



Afin de permettre à un public de haut niveau concerné par les problématiques de sécurité et de justice d'appréhender les risques et menaces contemporains, l'IHEMI propose depuis sa création, en 1989, la session nationale Sécurité et justice.

Cette session est un lieu unique d'échanges et de réflexions sur les enjeux auxquels sont confrontées nos sociétés. La session a pour finalité de faire partager à près d'une centaine d'auditeurs de haut niveau, appartenant aux secteurs public et privé, une culture commune autour de ces thématiques.

Public : une centaine d'auditeurs sélectionnés parmi des :

- ✓ Élus et hauts fonctionnaires (élus nationaux, locaux et européens, magistrats, administrateurs des assemblées parlementaires, hauts fonctionnaires de l'État, membres du corps préfectoral, etc.).
- ✓ Représentants des forces de sécurité (commissaires divisionnaires de la Police nationale, officiers supérieurs des trois Armées, de la Gendarmerie et des Sapeurs-pompiers).
- ✓ Professions libérales, entreprises privées et syndicats (cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprises, journalistes, avocats, dirigeants des syndicats nationaux, etc.).
- ✓ Autres profils (dirigeants de grandes associations, universitaires, chercheurs, personnels provenant d'institutions étrangères partenaires, etc.).

Lieu : École militaire, Paris

Date : septembre 2023- juin 2024

Ouverture des candidatures : mars 2023

Clôture des candidatures : 30 juin 2023

Contact : securite-justice-ihemi@interieur.gouv.fr

Pour en savoir plus : [session nationale Sécurité et justice | IHEMI](#)

27^e SESSION NATIONALE PROTECTION DES ENTREPRISES ET INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE 2023-2024



La session nationale Protection des entreprises et intelligence économique délivre les clés de compréhension pour une analyse pertinente des situations à risques d'origine interne ou externe à l'entreprise. Les enseignements délivrés transmettent les savoirs nécessaires à la mise en place efficace de dispositifs de prévention et de protection.

Public : une quarantaine d'auditeurs sélectionnés parmi des :

- ✓ Élus et hauts fonctionnaires (élus nationaux, locaux et européens, magistrats, administrateurs des assemblées parlementaires, hauts fonctionnaires de l'État, membres du corps préfectoral, etc.).
- ✓ Représentants des forces de sécurité (Police nationale, officiers supérieurs des trois Armées, de la Gendarmerie et des Sapeurs-pompiers).
- ✓ Professions libérales, entreprises privées et syndicats.

Lieu : École militaire, Paris

Date : septembre 2023- juin 2024

Ouverture des candidatures : mars 2023

Clôture des candidatures : 30 juin 2023

Contact : securite-economique-ihemi@interieur.gouv.fr

Pour en savoir plus : [session nationale Protection des entreprises et intelligence économique | IHEMI](#)

11^e SESSION NATIONALE MANAGEMENT STRATÉGIQUE DE LA CRISE 2023 - 2024

La session nationale Management stratégique de la crise met les participants en capacité d'initier, dans leur structure, une politique efficace de gestion des risques et de réponse aux crises et de créer les conditions d'une culture de crise adaptée aux contraintes sociétales et économiques.

Public : une vingtaine d'auditeurs sélectionnés parmi des :

- ✓ Élus et hauts fonctionnaires (élus nationaux, locaux et européens, magistrats, administrateurs des assemblées parlementaires, hauts fonctionnaires de l'État, membres du corps préfectoral, etc.).
- ✓ Représentants des forces de sécurité (Police nationale, officiers supérieurs des trois Armées, de la Gendarmerie et des Sapeurs-pompiers).
- ✓ Cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprises (par ex.: Thalès, Orange, BNP Paribas, Aéroports de Paris, etc.) et consultants.
- ✓ Autres profils (avocats, chercheurs, personnels provenant d'institutions étrangères partenaires, salariés étrangers exerçant leur activité en France, etc.).

Lieu : École militaire, Paris

Date : septembre 2023- juin 2024

Ouverture des candidatures : mars 2023

Clôture des candidatures : 26 mai 2023

Contact : snc-ihemi@interieur.gouv.fr

Pour en savoir plus : [session nationale Management stratégique de la crise](#) | [IHEMI](#)

3^e CYCLE DE LA CITOYENNETÉ 2023 - 2024

Le cycle de la Citoyenneté s'adresse à des cadres de la fonction publique d'État ou territoriale, ainsi qu'à des élus et des personnes impliquées dans l'associatif ou la société civile. Cette formation leur donne un appui allant de l'appropriation des concepts jusqu'à la connaissance des dispositifs pratiques engagés à cette fin.

Public : une vingtaine d'auditeurs sélectionnés parmi des :

- ✓ Cadres supérieurs de l'État, magistrats + PJJ et DAP.
- ✓ Cadres supérieurs de l'Éducation nationale et du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (police, gendarmerie et sapeurs pompiers).
- ✓ Délégués, chefs de projets ou chargés de missions dans tout périmètre d'État intéressé ou représentants de la société civile, cadres territoriaux, élus locaux, responsables associatifs.

Lieu : Fort de Charenton (Maisons Alfort)

Date : septembre 2023- avril 2024

Ouverture des candidatures : mars 2023

Clôture des candidatures : juin 2023

Contact : depform-ihemi@interieur.gouv.fr

Pour en savoir plus : [cycle de la Citoyenneté](#) | [IHEMI](#)

INFORMATIONS SUR
LE SITE INTERNET
DE L'IHEMI





RECHERCHE

Le Prix de thèse (autrefois appelé Prix de la recherche) et le Prix de master 2 de l'IHEMI récompensent des travaux francophones, en sciences humaines et sociales ou en droit portant sur les thématiques de sécurité et de justice.



PRIX DE THÈSE DE L'IHEMI

Les travaux proposés, soutenus durant l'année précédente, doivent relever d'une analyse des risques et menaces pesant sur le monde contemporain et y apporter des éléments de compréhension, dans une approche croisée entre théorie et recherche empirique et dans une analyse des rapports entre les acteurs opérationnels – notamment des forces de l'ordre – et ceux de la recherche académique – universités et organismes de recherche.

La prochaine édition du prix de thèse aura lieu en 2023.



PRIX DU MÉMOIRE DE MASTER 2 DE L'IHEMI

Pour le mémoire de master 2, les candidats et candidates sont invités à soumettre un article qui mette en valeur le travail d'étude et d'analyse réalisé à l'occasion de leur mémoire portant sur les thématiques de sécurité et de justice, qu'elles soient actuelles ou fassent écho aux préoccupations actuelles, et susceptible d'alimenter et d'enrichir la réflexion des pouvoirs publics, particulièrement dans sa dimension prospective.

L'objectif de ce prix est de favoriser le décloisonnement entre le monde opérationnel – notamment police, gendarmerie, sécurité civile et services préfectoraux mais aussi les autres ministères régaliens – et le monde de l'université. Il entend également contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, qu'ils et elles s'orientent ou non vers la recherche ou les institutions régaliennes.

La remise des prix, de thèse et du master 2 de l'IHEMI 2022, s'effectuera le 2 juin 2023 à partir de 17h, à l'École Militaire, 21 place Joffre, 75007.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://www.ihemi.fr/evenements/ceremonie-de-remise-des-prix-de-la-recherche-2022-de-lihemi>

Les candidatures au prix du master 2 IHEMI 2023 sont ouvertes.

L'IHEMI propose

LES CAHIERS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE



Les *Cahiers de la sécurité et de la justice* sont une revue qui, depuis plus de vingt ans, explore toutes les dimensions autour du thème de la sécurité.

Elle constitue la publication francophone de référence pour ce qui concerne la réflexion sur ce sujet. Sa ligne éditoriale est orientée sur l'analyse des menaces et des risques du monde contemporain ainsi que sur les stratégies de réponse et les outils pour les mettre en œuvre.

À l'image de l'Institut, lieu de croisement de cultures professionnelles diverses, elle ouvre ses colonnes aux universitaires et aux chercheurs, mais également aux acteurs du monde de la sécurité et de la justice des secteurs public et privé.



Support:
papier et numérique

**Acheter un numéro, s'abonner,
c'est simple:**

www.vie-publique.fr





AGENDA DU 23/05 > 30/11

23 au 25 mai 2023

Preventica Paris 2023

Événement professionnel de référence en matière de santé, sécurité et qualité de vie au travail.

Public : professionnels en santé, sécurité et qualité de vie au travail

Lieu : Porte de Versailles, 75015, Paris

Pour en savoir plus :

[Préventica Paris 2023 pour la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail \(preventica.com\)](https://preventica.com)



6 au 7 juin 2023

FranSec 2023

Conférence sur la cybersécurité.

Public : acteurs de la banque, de la finance, de l'énergie, des produits de grande consommation, de l'agriculture, de la santé, de l'industrie manufacturière, des transports, et experts en cybersécurité en France.

Lieu : Renaissance Paris La Défense Hôtel, Paris, France

Pour en savoir plus :

[Présentation De L'événement | FranSec: Conférence Sur La Cybersécurité \(cyberseries.io\)](https://cyberseries.io)



27 juin 2023

Rendez-vous de la recherche (RVR)

Conférence sur la gestion de la sécurité sanitaire des crises industrielles organisée par l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI).

Public : Chercheurs et praticiens

Lieu : École Militaire, 75007, Paris, France

Pour en savoir plus :

<https://www.ihemi.fr/recherche-et-prospective/soutien-la-recherche/les-rendez-vous-de-la-recherche>



1^{er} octobre 2023

**Colloque de la Société Hydrotechnique de France (SHF)
sur la prévision des inondations**

La SHF propose un colloque ayant comme thématique la prévision des crues et des inondations. L'objectif principal est d'échanger sur les progrès en matière de prévision hydrométéorologique et sur les dispositifs de vigilance/alerte/gestion/communication des crues.



Public : décideurs publics et privés, premiers intervenants, académiques et population exposée aux inondations.

Lieu : Toulouse

Pour en savoir plus :

[Prévision des crues et des inondations – Avancées, valorisation et perspectives - SHF - Société Hydrotechnique de France \(shf-hydro.org\)](#)

4 au 8 octobre 2023

**129^e édition du Congrès national des sapeurs-pompiers
de France**

Ce congrès national des sapeurs-pompiers de France est le grand rendez-vous annuel entre les sapeurs-pompiers, leur fédération nationale et leur gouvernance. Il permet notamment de présenter les innovations en matière de secours et d'incendie et un contact avec le grand public.



Public : professionnels de la sécurité civile et le grand public

Lieu : parc d'expositions MEETT, Toulouse

Pour en savoir plus :

[Accueil - 129 congrès national des sapeurs-pompiers de France](#)

24 et 25 octobre 2023

Security Research Event (SRE'23)

Le Security Research Event (SRE), organisé par la Commission Européenne, permettra un échange concernant l'avancement et les défis actuels en matière de sécurité civile, ainsi que les moyens, en recherche et innovation, nécessaires pour la réalisation des objectifs politiques.



Public : décideurs politiques, les premiers intervenants, les académiques et les industriels

Lieu : Square Brussels Convention Centre, Bruxelles, Belgique

Pour en savoir plus

<https://www.horizon-europe.gouv.fr/security-research-event-35147>

7 au 10 novembre 2023

11^e colloque scientifique de l'Association Française du Génie Parasismique (AFPS) 2023

Le 11^e colloque scientifique de l'AFPS (Association Française du Génie Parasismique) a comme thématique « Le risque sismique dans un contexte multirisques : comprendre, gérer, prévenir ». Ce colloque national présentera les avancées scientifiques et techniques mobilisés dans la prévention parasismique.

Public : acteurs de la prévention parasismique

Lieu : Hôtel Créole Beach au Gosier, Guadeloupe, Antilles Françaises

Pour en savoir plus

<http://www.afps-seisme.org/COLLOQUE/Colloque-2023>



14 au 17 novembre 2023

Milipol Paris 2023

23^e édition salon international consacré à la sécurité intérieure des États, des équipements de Police, de la sécurité des sites industriels et de la protection des populations.

Public : Des professionnels nationaux et internationaux de la sécurité

Lieu : Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte

Pour en savoir plus

[Milipol Paris, Événement Sûreté et Sécurité intérieure des États](#)



28 au 30 novembre 2023

Salon mondial du nucléaire civil, World Nuclear Exhibition 2023 (WNE 2023)

Le salon mondial du nucléaire civil, World Nuclear Exhibition, réunit tous les deux ans à Paris les professionnels de la filière du nucléaire civil.

Public : acteurs de la filière du nucléaire civil

Lieu : Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte (Hall 7)

Pour en savoir plus

[Le Salon \(world-nuclear-exhibition.com\)](http://world-nuclear-exhibition.com)



LIREC

Lettre d'information sur les Risques et les Crises



Nous avons le privilège de vous compter parmi les lecteurs de la LIREC. Dans le cadre de notre processus d'amélioration de notre offre éditoriale, votre avis nous est précieux. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre à ces six questions (*temps estimé : 2 min*).

Merci d'avance !



[Sondage LIREC](#)



LIREC



ABONNEZ-VOUS À NOTRE LETTRE



»» <https://ihemi.fr/inscription-newsletter>


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


IHEMI
INSTITUT
DES HAUTES ÉTUDES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DÉPARTEMENT ÉTUDES ET RECHERCHES